



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

# **BILAN DU COMPORTEMENT DES USAGERS DE LA ROUTE**

**ANNEE 2004**

**Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques  
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières  
Bureau des Usagers de la Route et de la Réglementation des Véhicules  
Section Sécurité Routière**



# BILAN DU COMPORTEMENT DES USAGERS DE LA ROUTE EN 2004

## SOMMAIRE

### I - LES INFRACTIONS

- L'évolution des principales infractions au code de la route de 1995 à 2004	page 1
- La répartition des infractions en 2004	2
- Les infractions aux règles de vitesse	4
- Les contrôles de l'imprégnation alcoolique et de l'usage de stupéfiants	7
- Les contrôles spécifiques : le téléphone mobile	12
- Etat récapitulatif	15

### II - LES RETENTIONS ET LES SUSPENSIONS

- L'évolution des restrictions du droit de conduire de 1990 à 2004	23
- La répartition des suspensions administratives	24
. répartition par région	25
. répartition par type d'infraction	26
. répartition par type de procédure	34
- Etude comparée entre les suspensions de permis et la densité du trafic routier	41

### III - ASPECTS METHODOLOGIQUES

- Remarques	45
- Sources	
- Lexique	



## I – LES INFRACTIONS

### L'évolution des principales infractions au code de la route de 1995 à 2004

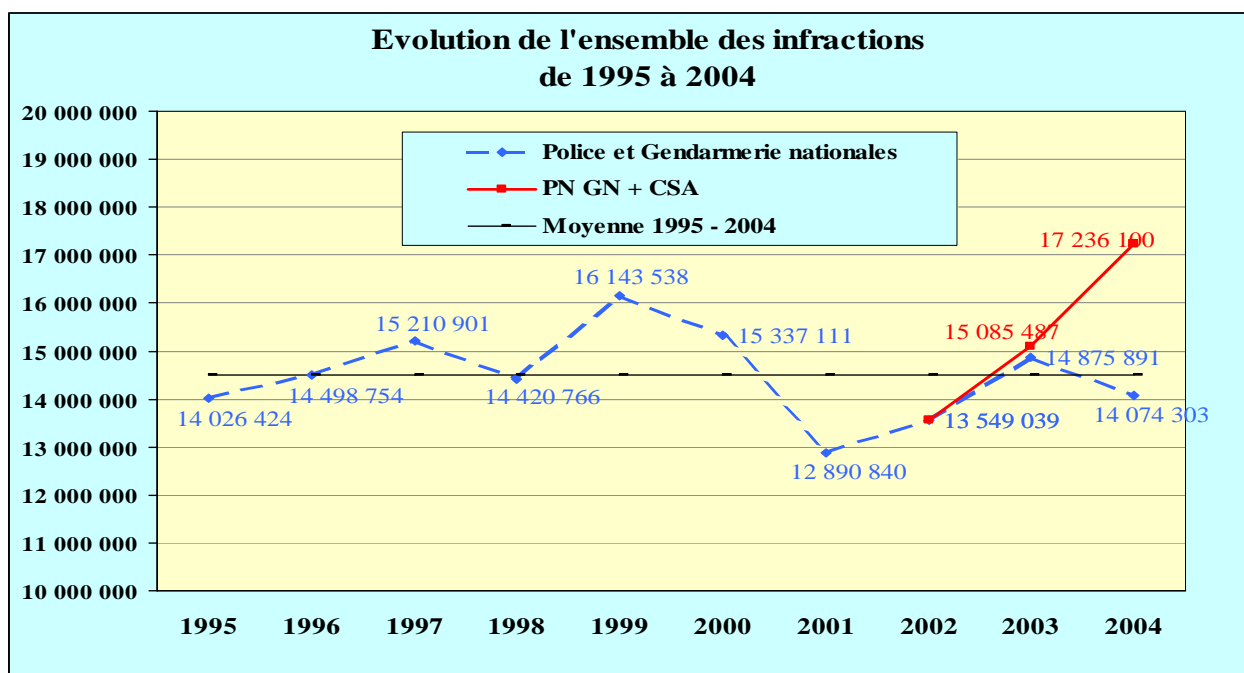
Le volume des infractions au code de la route relevées par les services de police et de gendarmerie, hors polices municipales<sup>1</sup> est resté relativement stable durant cette dernière décennie, la moyenne générale s'élevant à 14,5 millions :

**1999** : la forte hausse enregistrée de 16,1 millions est à mettre en relation directe avec la volonté affirmée du Comité interministériel de sécurité routière d'accroître le nombre de contrôle de vitesse accompagnée d'une augmentation des contraventions aux règles de stationnement,

**2001** : la chute à 12,8 millions s'explique par la baisse de ces mêmes infractions aux règles de stationnement (- 2 millions),

**2003** : l'augmentation à 14,8 millions d'infractions est la traduction du renforcement de la lutte contre la violence routière déclarée chantier national par le Président de la République,

**2004** : le chiffre est en légère baisse avec 14 millions d'infractions mais n'inclut pas les excès de vitesse constatés par le système du contrôle-sanction automatisé.



En effet, l'impact du contrôle-sanction automatisé vient profondément modifier les résultats car il était prévisible que ce type de contrôle entraîne une hausse sensible du volume des infractions.

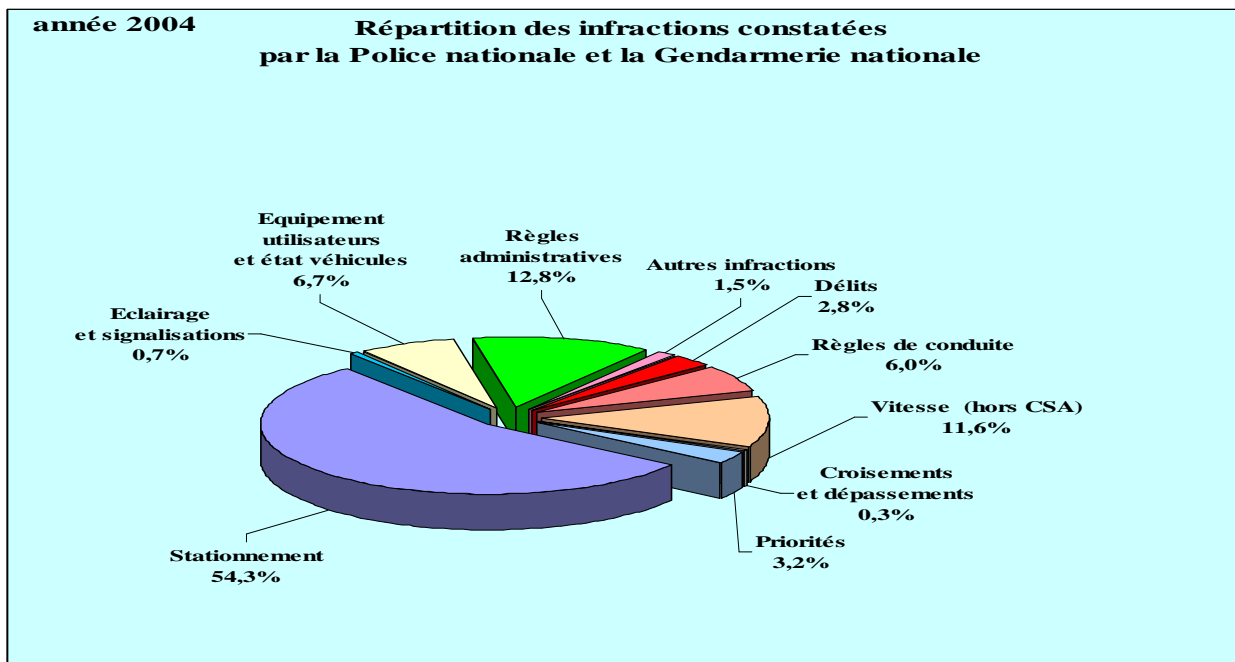
En 2004, si l'on additionne les excès de vitesse enregistrés au moyen de cette nouvelle procédure (3 161 797 millions), le nombre total des infractions relevées s'établit à 17,2 millions et constitue le point culminant de la décennie passée, en augmentation de 14,2 % par rapport à 2003.

<sup>1</sup> Les statistiques relevées par les polices municipales, de l'ordre de 5,5 millions procès-verbaux en 2003, qui étaient estimées par les services de la Direction centrale de la sécurité publique ne sont plus comptabilisées en 2004.

## La répartition des infractions en 2004 (hors le contrôle-sanction automatisé)

### Les contraventions : 13,6 millions.

- Les contraventions aux règles de stationnement demeurent toujours les plus nombreuses avec 7,6 millions procès-verbaux.
  - Les contraventions aux règles administratives, essentiellement des infractions non délictuelles à l'assurance et de non présentation de documents afférent au véhicule, restent constantes avec 1,8 million procès-verbaux.
  - Les contraventions aux règles de limitation de vitesse établies par les forces de l'ordre dans le cadre des contrôles routiers sont en augmentation régulière depuis 1998 avec 1,6 million infractions en progression annuelle de 8 %.
  - Les contraventions aux règles de conduite sont en hausse de 23 % notamment en raison de la recrudescence de l'usage du téléphone mobile au volant.
  - Si les refus de priorité restent stables, le volume des franchissements de panneaux « stop » évolue nettement à la hausse avec 128 400 constats, en accroissement de 18 % et se situe au niveau le plus élevé de ces dix dernières années.
- A l'inverse, le franchissement de feux tricolores au rouge fixe est en chute de 12 % avec 233 000 infractions.
- La baisse des contraventions sur l'équipement des utilisateurs est due, après trois années consécutives de progression, à une forte diminution annuelle de 20 % des défauts de port de la ceinture de sécurité soit 652 000.
- Le volume des défauts de port du casque est également au plus bas de la décennie avec une chute annuelle de 9,4 % : 72 500 infractions relevées.
- Les défauts d'éclairage et de signalisation, les croisements et les dépassements n'ont pas subi de variation notable.
  - On peut relever dans la catégorie « autres infractions » la hausse des conduites sous l'empire d'un état alcoolique inférieur à 0,8 g/l de sang de 62 140 à 67 739 contraventions, soit + 9 %.

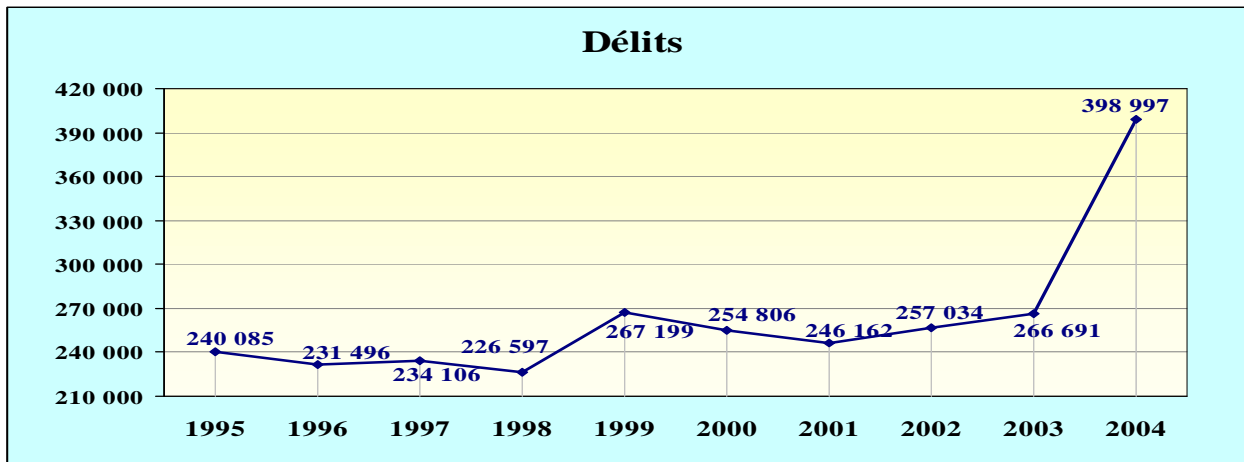


Rappel pourcentages 2003 : Stationnement 58,3% ; Règles administratives : 12,7% ; Vitesse 10,1% ; Equipements utilisateurs et état des véhicules 7,3% ; Règles de conduite 4,6% ; Priorités 3,1% ; Débits 1,8% ; Autres infractions 1,3% ; Eclairage et signalisations 0,6% ; Croisements et dépassements 0,2%.

**Les délits : 399 000.**

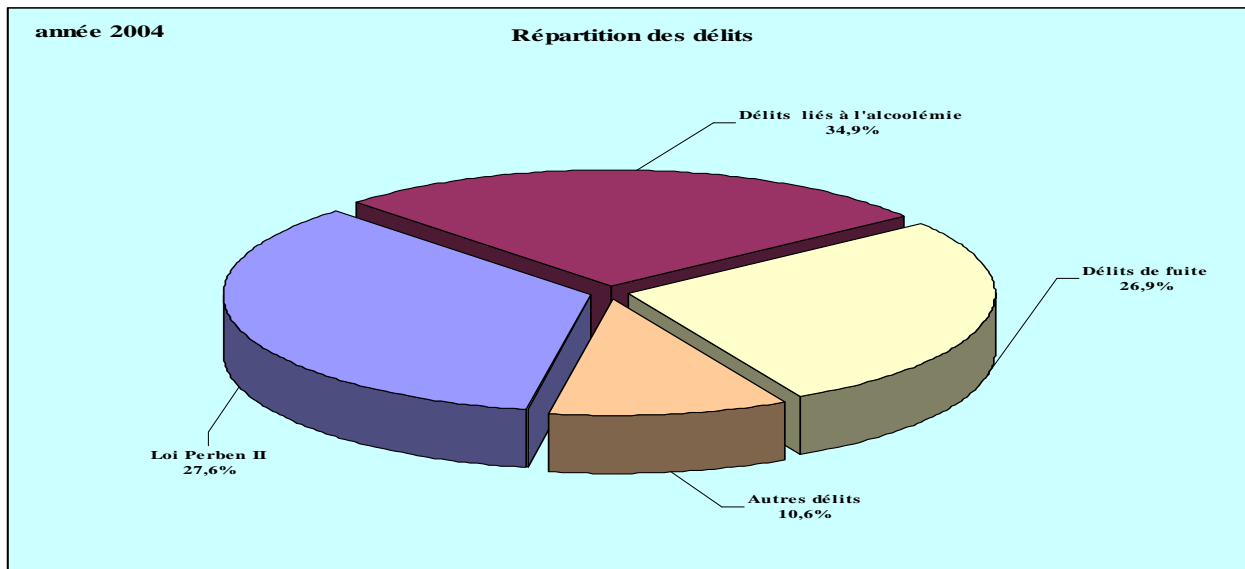
Ils sont en progression annuelle de près de 50 % (266 000 en 2003). Ils représentent dorénavant 2,8 % de l'ensemble des infractions (1,8 % en 2003).

Une des explications de cette variation est l'adoption de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité dite « loi Perben II » qui a créé deux nouveaux délits et transformé en délit trois contraventions de 5<sup>ème</sup> classe.



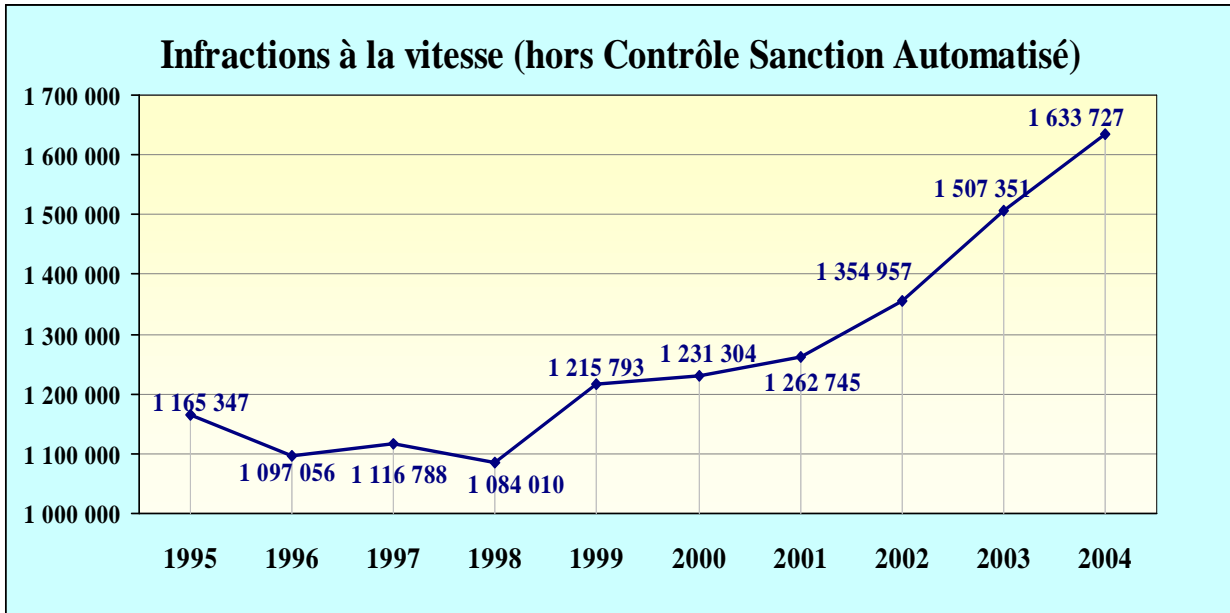
Ces délits se répartissent comme suit :

- 140 000 liés aux infractions relatives à l'alcoolémie au volant. Ils sont toujours majoritaires avec 34,9 % du total.
- 110 000 nouveaux délits en raison de la loi précitée, soit 27,6 % comprenant :
  - . 18 % de circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance,
  - . 9 % de conduite d'un véhicule sans permis,
  - . moins de 1 % de conduite d'un véhicule sans permis correspondant à la catégorie du véhicule, d'usurpation de plaque d'immatriculation et de refus par le conducteur d'obtempérer à une sommation de s'arrêter dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures,
- 107 000 délits de fuite soit 26,9 %,
- 20 800 autres délits dont 2980 usages de fausse plaque d'immatriculation en hausse de 8,4 %,
- 19 000 délits de conduites malgré suspension, annulation, interdiction d'obtention ou de rétention du permis soit 4,8 %,
- 2 200 délits liés aux infractions relatives à l'usage de stupéfiants soit 0,5 %.



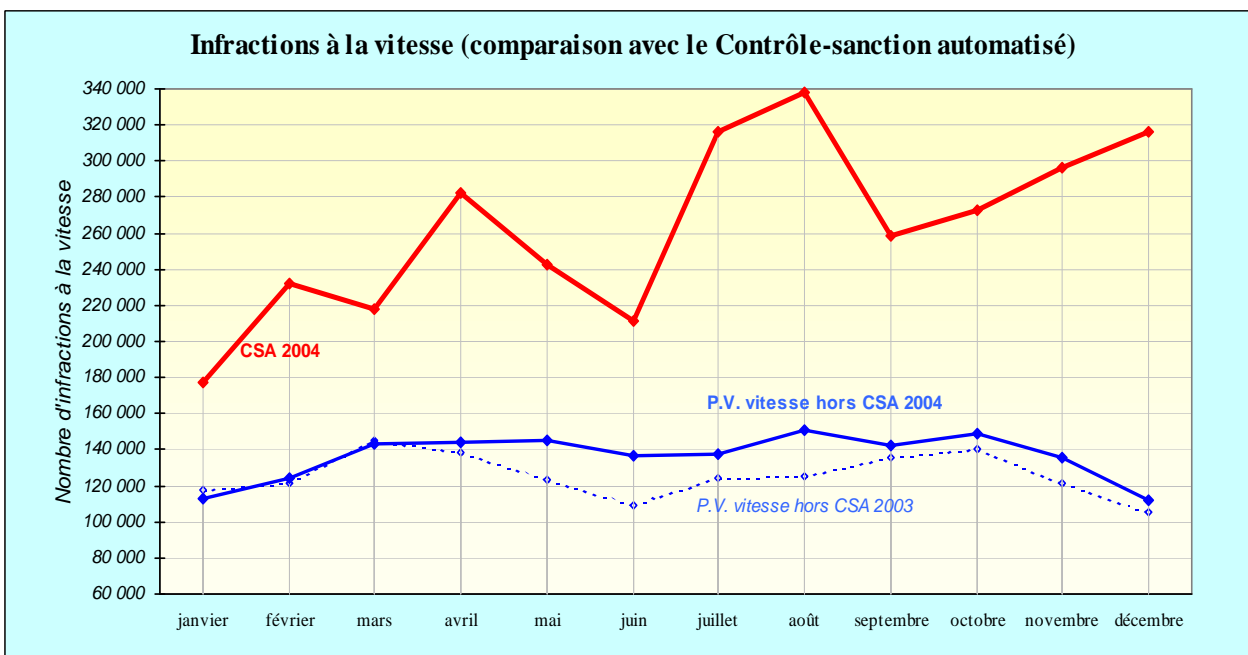
### Les infractions aux règles de vitesse

Le nombre de contraventions aux règles de limitations de vitesse établies par les forces de l'ordre dans le cadre de contrôles routiers est en augmentation régulière depuis 1998. Après un accroissement sensible en 2002, il atteint en 2003 le seuil de 1,5 million (+ 11 %) et s'élève en 2004 à plus de 1,6 million soit une hausse de 8 %.



Le développement du contrôle-sanction automatisé depuis fin 2003 accentue encore la progression avec 3 161 797 infractions relevées au moyen de ce dispositif pour l'année 2004 soit presque deux fois plus que celles constatées par les forces de l'ordre : 1 633 759.

101 radars étaient déployés en mai 2004, soit 71 fixes et 30 embarqués, pour atteindre fin décembre 2004, le nombre de 400 : 232 fixes et 168 embarqués, répartis à part égale entre la Gendarmerie et la Police Nationales.





## Les infractions aux règles de vitesse

## POLICE ET GENDARMERIE NATIONALES

ANNEE 2004	NATINF	Désignation des infractions	Nombre	Variation /année-1
Conducteurs de véhicule à moteur	21526	Excès de vitesse > ou = 50 km/h	21 575	-32,1%
	21527	Excès de vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	68 007	-27,2%
	11301	Excès de vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	312 139	-22,3%
	11302	Excès de vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h	723 933	+6,6%
	11303	Excès de vitesse < 20 km/h	380 696	+111,2%
	Total			1 506 350
Elèves conducteurs titulaires du livret d'apprentissage	21540	Excès de vitesse > ou = 50 km/h	215	+93,7%
	21541	Excès de vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	518	+463,0%
	12927	Excès de vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	448	+163,5%
	12928	Excès de vitesse < 30 km/h	480	+86,1%
	Total			1 661
Infractions diverses	-	Vitesse excessive par visibilité < 50 mètres	453	+104,1%
	213	Conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances	117 617	+15,7%
	6189-6289-10094	Autres infractions à la vitesse	7 678	+333,3%
	Total			125 748
ANNEE 2004	Total Police et Gendarmerie Nationales		1 633 759	+8,4%

Nombre d'opérations de contrôles de la vitesse effectuées	424 374
Nombre total de fonctionnaires engagés au cours de ces opérations	1 105 498
Nombre d'heures d'utilisation des appareils de contrôle	1 786 735

## CONTRÔLE-SANCTION AUTOMATISÉ

ANNEE 2004	NATINF	Désignation des infractions	Nombre
Conducteurs de véhicule à moteur	21526	Excès de vitesse > ou = 50 km/h	15 454
	21527	Excès de vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	25 439
	11301	Excès de vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	70 768
	11302	Excès de vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h	250 365
	11303	Excès de vitesse < 20 km/h	2 799 771
	Total C.S.A.		
ANNEE 2004	NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS A LA VITESSE		4 795 556

La répartition par catégories d'excès de vitesse s'établit comme suit :

INFRACTIONS A LA VITESSE	2002	2003	2004	
	Hors CSA	Hors CSA	Hors CSA	CSA
Excès de vitesse > ou = 50 km/h	4 %	2,2 %	1,4 %	0,5 %
Excès de vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	10,2 %	6,7 %	4,5 %	0,8 %
Excès de vitesse > ou = 30 km/h et < 40km/h	34,9 %	28 %	20,7 %	2,2 %
Excès de vitesse > ou = 20 km/h et < 30km/h	42,8 %	48,9 %	48 %	7,9 %
Excès de vitesse < 20 km/h	7,9 %	13 %	25,2 %	88,5 %

Hors chiffres du contrôle-sanction automatisé, la réduction du nombre des excès de vitesse des trois catégories les plus élevées par rapport à 2003 s'accroît :

- . supérieur ou égal à 50 km/h : - 32 %
- . supérieur ou égal à 40 km/h : - 27 %
- . supérieur ou égal à 30 km/h : - 22 %

Simultanément, on assiste à un accroissement du volume des petits excès de vitesse :

- . supérieur ou égal à 20 km/h : + 6 %
- . inférieur à 20 km/h : + 111 %

Par ailleurs, on peut observer dans le tableau ci-dessus une baisse dans le temps des grands excès de vitesse et une nette progression de ceux de moins de 20 km/h qui sont relevés majoritairement par le contrôle-sanction automatisé.

Interrogés sur ce qui a le plus changé dans leur comportement ces dernières années, les conducteurs citent en premier le respect des limitations de vitesse. Dans le cadre de cette enquête de la Prévention routière réalisée en 2004 sur le comportement des Français au volant, 60 % déclarent avoir baissé leur vitesse depuis deux ans et seraient prêts à équiper leur véhicule d'instruments d'auto-contrôle.

L'application du décret n° 2004-1330 du 6 décembre 2004 relatif aux sanctions en matière de dépassement des vitesses maximales autorisées adapte l'échelle des peines applicables. Ainsi, les grands excès de vitesse à partir de 50 km/h sont plus sévèrement sanctionnés : le retrait de points du permis est porté de 4 à 6 points, les conducteurs en infraction ne peuvent plus bénéficier de l'aménagement du permis de conduire pour raisons professionnelles (permis blanc) et sont en outre passibles de confiscation de leur véhicule.

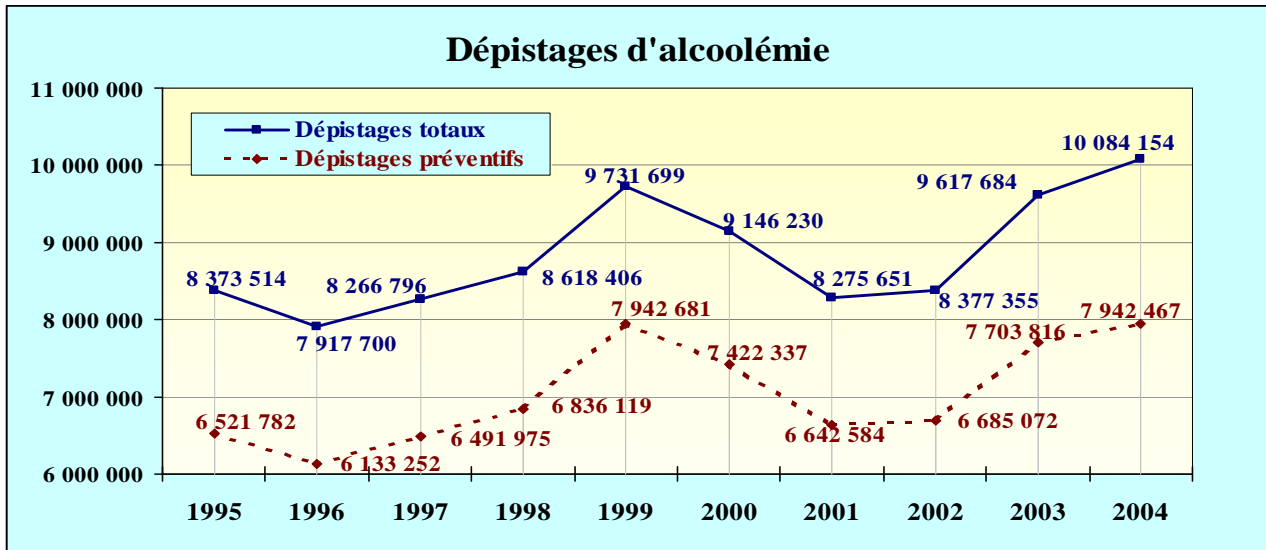
Parallèlement, les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h commis sur une voie où la limitation de vitesse est supérieure à 50 km/h, donc principalement hors agglomération, sont sanctionnés d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe. L'amende forfaitaire passe ainsi de 135 € à 68 € (90 à 45 € pour l'amende minorée).

## Les contrôles de l'imprégnation alcoolique et de l'usage de stupéfiants

### Les contrôles de l'imprégnation alcoolique

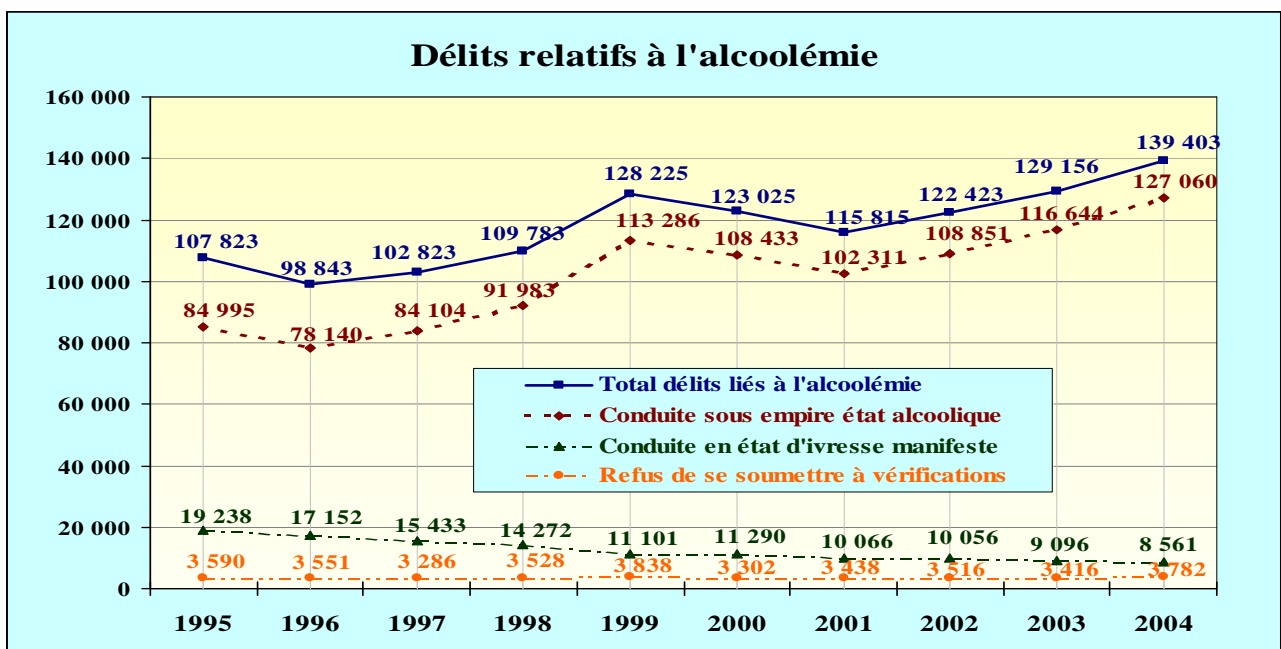
L'accroissement régulier des contrôles de l'imprégnation alcoolique se confirme à nouveau en 2004 et atteint le niveau le plus élevé de la décennie avec 10 millions de dépistages pratiqués, en progression annuelle de 4,9 %.

Le volume des contrôles préventifs se chiffre à 7,9 millions, en progression annuelle de 3 %. Ces opérations représentent 65 % de l'ensemble des contrôles.



La multiplication de ces contrôles de l'imprégnation alcoolique est à mettre en relation directe avec la progression constante des infractions sanctionnées :

- 139 403 délits soit une hausse de 7,6 % ;
- 67 739 contraventions de 4<sup>ème</sup> classe pour conduite avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,5 g/l de sang et inférieur à 0,8/l de sang soit une augmentation de 9 %.



En outre, le décret n° 2004-1138 du 25 octobre 2004 relatif à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique a modifié l'article R.234-1 du code de la route et sanctionne d'une contravention de la 4<sup>ème</sup> classe, le conducteur d'un véhicule de transport en commun, dès lors que la concentration d'alcool dans le sang est égale ou supérieure à 0,20 gramme par litre de sang ou à 0,10 milligramme par litre d'air expiré sans atteindre les seuils délictuels. Cette mesure réglementaire complète l'arsenal juridique sanctionnant l'alcoolisme au volant. Elle est applicable depuis le 27 octobre 2004 : 64 infractions ont été constatées à compter de cette date.

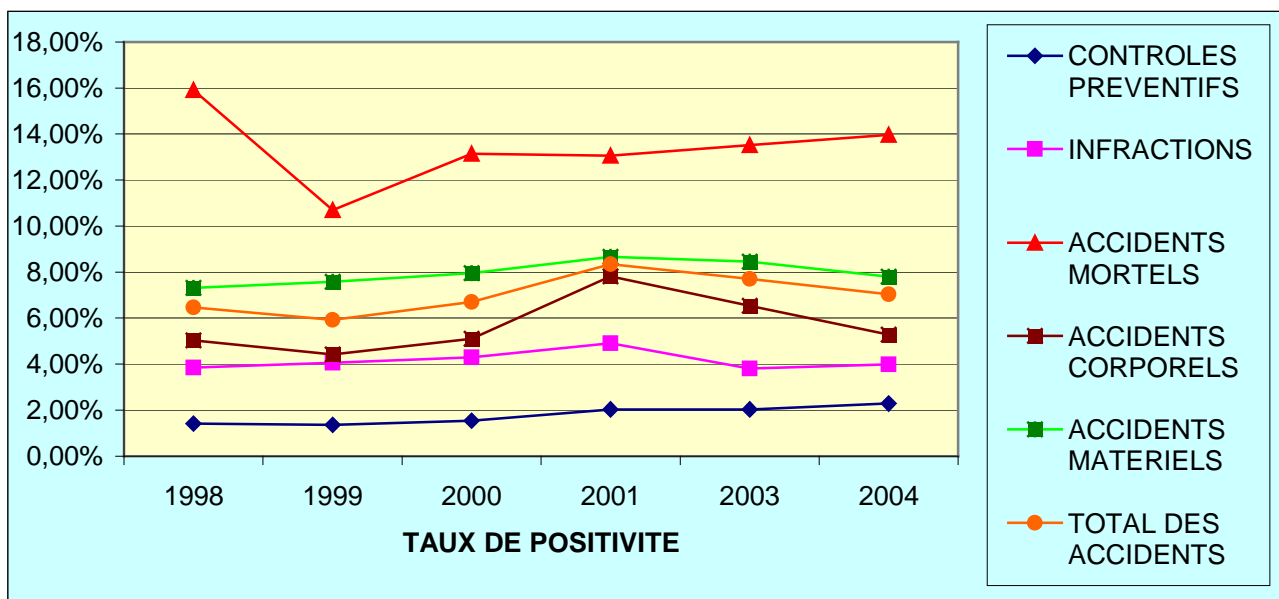
### Les taux de positivité des dépistages

277 679 dépistages se sont révélés positifs pour 243 256 en 2003, en augmentation de 14 %. La moyenne générale du taux de positivité est de 2,75 automobilistes sur 100 dépistés.

Les taux de positivité des dépistages se répartissent en fonction des circonstances du contrôle de la façon suivante :

TAUX DE POSITIVITE	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Contrôles préventifs	1,4 %	1,3 %	1,5 %	2 %	2 %	2 %
Infractions	3 %	4 %	4,2 %	4,9 %	3,8%	3,9 %
Accidents mortels	15,9 %	10,7 %	13,1 %	13 %	18,6 %	13,9 %
Accidents corporels	5 %	4,4 %	5,1 %	7,8 %	6,5 %	5,2 %
Accidents matériels	7,3 %	7,5 %	7,9 %	8,6 %	8,4 %	7,8 %
Total accidents	6,4 %	5,9 %	6,7 %	8,3 %	7,7 %	7 %
Total	1,9 %	1,9 %	2,2 %	2,7 %	2,5 %	2,7 %

On constate que les accidents mortels ont les taux les plus élevés compris en 10 et 19 % (1 accident mortel sur 3 est dû à l'alcool). Les contrôles préventifs détiennent quant à eux les plus faibles entre 1 et 3 %. Les coefficients de positivité sont relativement stables dans le temps à l'exception des contrôles préventifs en légère progression. Celle-ci est probablement due à un meilleur ciblage des contrôles pratiqués notamment en fonction du jour, de l'heure ou du lieu du contrôle : soir, week-end, sortie d'établissement de nuit.



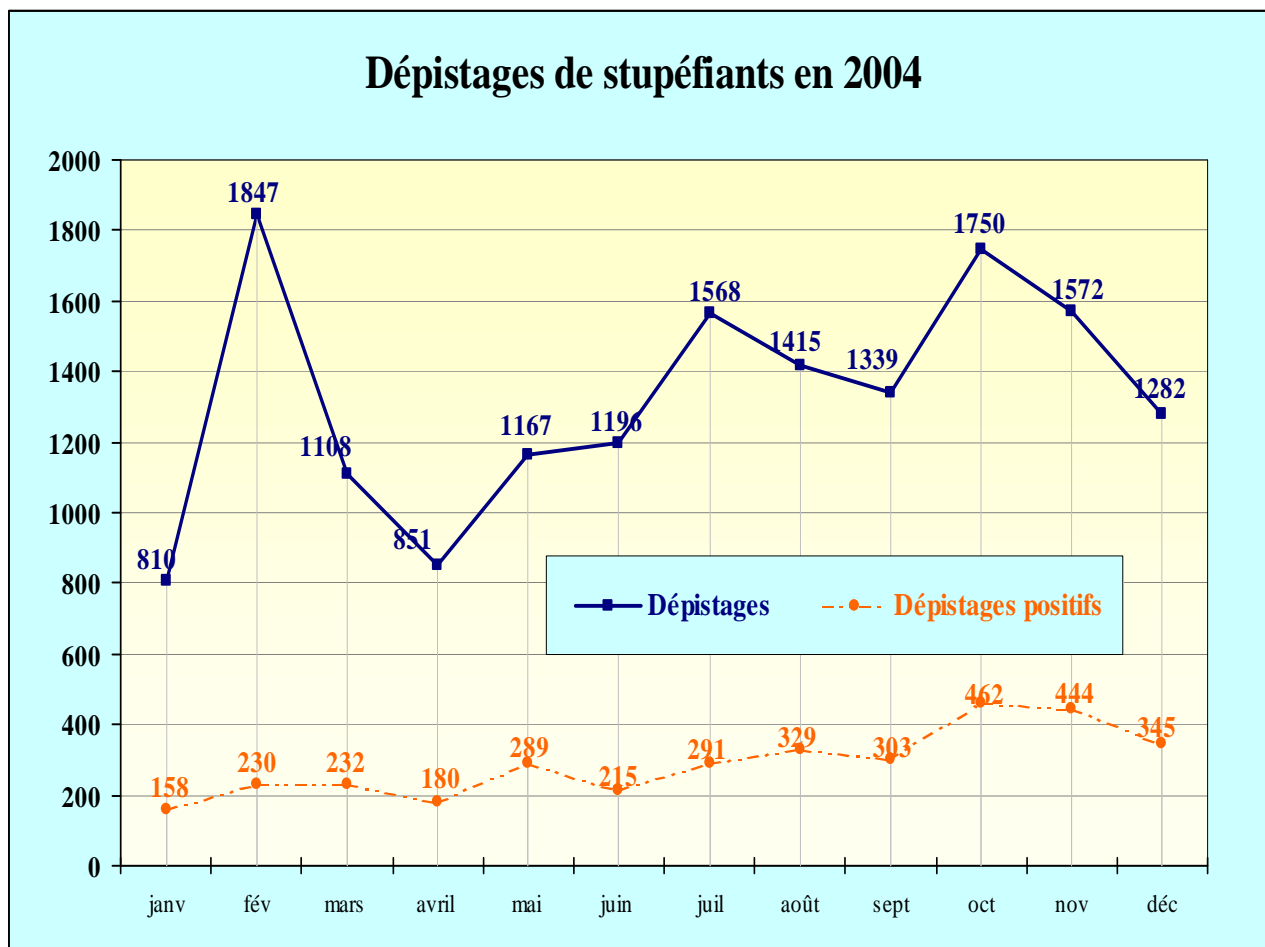
## Les contrôles de l'usage de stupéfiants

En France, 7 à 15 % des conducteurs impliqués dans des accidents de la route et ayant subi un dépistage roulent sous l'empire de drogues illicites<sup>2</sup>. Elles présentent un danger potentiel important car leur consommation s'accompagne d'effets psychomoteurs incompatibles avec la conduite. Il n'y a pas de drogues douces au volant. Toutes induisent des effets plus marqués que ceux qui proviennent d'une alcoolémie à 0,5 g/l.

L'usage de produits stupéfiants lors de la conduite d'un véhicule est entré dans le domaine d'activité de contrôle des forces de l'ordre en application de la loi n° 2003-87 du 3 février 2003 relative à la conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants et du décret du 31 mars 2003 relatif à la sécurité routière.

Lors du second semestre 2003, ces nouveaux contrôles avaient fait l'objet de statistiques sur les seules opérations des services de police soit 2 138 dépistages pour 344 tests positifs soit 16 %.

En 2004, 15 905 dépistages ont été réalisés pour 3 478 tests positifs soit 21,8 %.



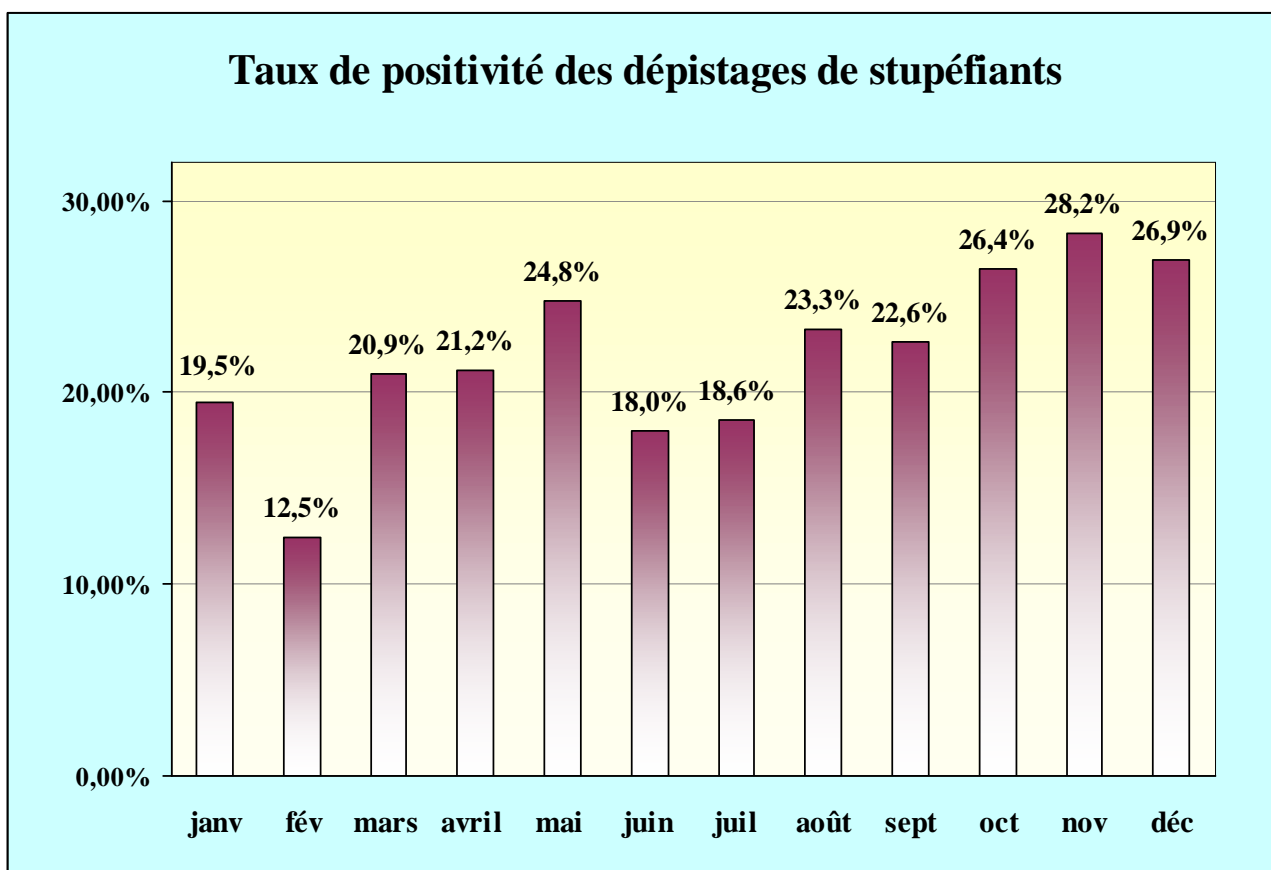
<sup>2</sup> Voir chiffres sur le taux de positivité des contrôles de l'usage des stupéfiants pour les accidents de la route, (p.11).

Le contrôle de l'usage de stupéfiants consiste en une analyse sanguine précédée d'un dépistage, actuellement urinaire, effectué par un médecin en milieu hospitalier ou dans un cabinet médical. Après quelques mois de pratique, la mise en œuvre de ce dispositif s'avère contraignante tant pour les forces de l'ordre que pour le corps médical ou les citoyens concernés.

A l'évidence, dans l'état actuel des techniques employées et des procédures suivies, les objectifs fixés par le législateur ne sont pas atteints. Les difficultés pour réaliser ces analyses sur le terrain conduiront à un autre mode de dépistage comme les tests salivaires qui sont actuellement en cours d'évaluation.

### **Les taux de positivité.**

Les taux de positivité des dépistages de stupéfiants se situent dans une fourchette comprise entre 12 et 29 %. Ils sont largement supérieurs aux taux de positivité relevés en matière d'alcoolémie et connaissent une nette progression depuis le début de l'année 2004.



## Les contrôles de l'imprégnation alcoolique et de l'usage des stupéfiants

ANNEE 2004

POLICE ET GENDARMERIE NATIONALES

Circonstances des épreuves de dépistage de l'alcoolémie		Dépistages (alcootest et éthylotest)	Tests positifs	Taux de positivité	
ALCOOLEMIE	Contrôles préventifs	7 942 467	180 718	2,3%	
	Accidents	Mortels ( <i>immédiats</i> )	7 436	1 038	14%
		Corporels ( <i>non mortels</i> )	134 381	7 093	5,3%
		Matériels ( <i>constatés par les forces de l'ordre</i> )	236 175	18 432	7,8%
		<b>Total</b>	<b>377 992</b>	<b>26 563</b>	<b>7%</b>
Infractions	1 763 695	70 398	4%		

<b>TOTAL ALCOOLEMIE</b>	<b>10 084 154</b>	<b>277 679</b>	<b>2,8%</b>
<b>Variation / année-1</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+14,2%</b>	<b>+8,9%</b>

Nombre d'opérations de contrôles de l'alcoolémie effectuées	<b>308 470</b>
Nombre total de fonctionnaires engagés au cours des opérations	<b>805 995</b>

Circonstances des épreuves de dépistage des stupéfiants		Dépistages	Tests positifs	Taux de positivité	
STUPEFIANTS	Accidents	Mortels ( <i>immédiats</i> )	4 066	282	6,9%
		Corporels ( <i>non mortels</i> )	4 501	620	13,8%
		Matériels ( <i>constatés par les forces de l'ordre</i> )	996	150	15,1%
		<b>Total</b>	<b>9 563</b>	<b>1 052</b>	<b>11%</b>
Infractions	1 198	548	45,7%		
Soupçon d'usage de stupéfiants ( <i>sans accident, ni infraction</i> )	5 144	1 878	36,5%		
<b>TOTAL STUPEFIANTS</b>	<b>15 905</b>	<b>3 478</b>	<b>21,9%</b>		

## Les contrôles spécifiques

Au sein de la catégorie des contrôles spécifiques, les augmentations les plus significatives enregistrées concernent l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop (+ 18,8 %) et l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation.

### Le téléphone mobile.

S'il est un domaine dans lequel aucun progrès n'a été enregistré de la part du comportement des usagers de la route, c'est celui de l'usage du téléphone mobile au volant. 23 % des personnes interrogées admettent qu'elles leur arrivent d'utiliser leur mobile au volant, contre 19 % en 1999. Pourtant, les Français ont conscience des risques encourus : 82 % reconnaissent que téléphoner en conduisant pose un véritable problème de sécurité<sup>3</sup>.

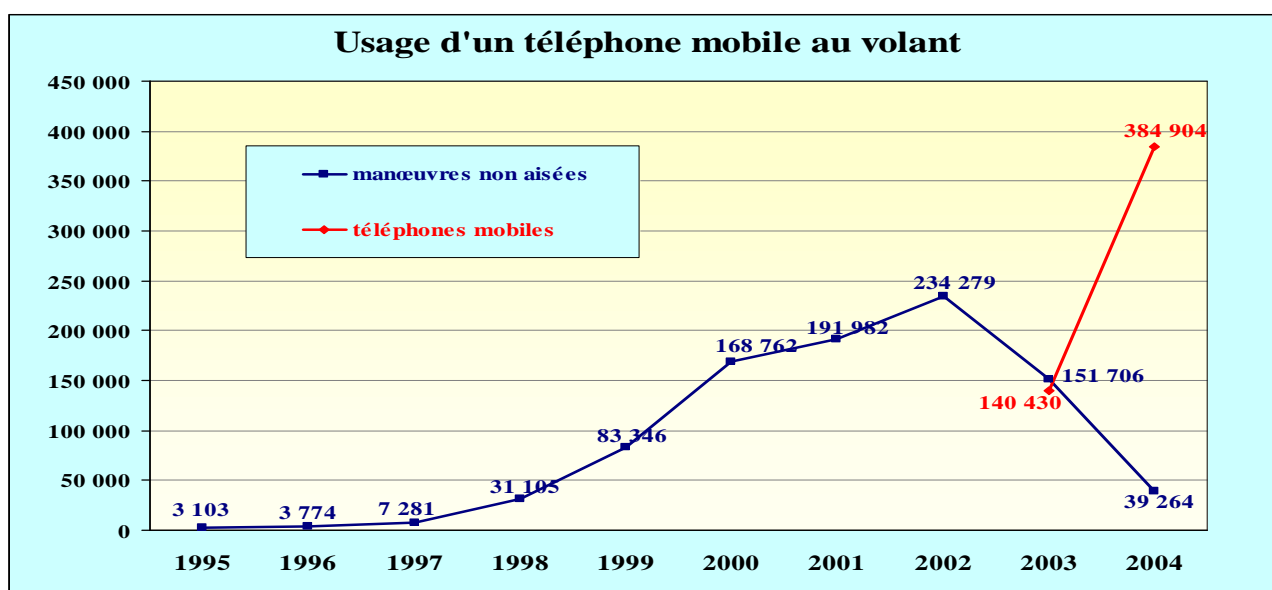
Le décret n° 2003-293 du 31 mars 2003 relatif à la sécurité routière a créé une contravention spécifique d'usage d'un téléphone tenu en main lors de la conduite d'un véhicule terrestre définie à l'article R.412-6-1 alinéa 2 du Code de la route.

Antérieurement, cette infraction était sanctionnée sur la base des dispositions générales de l'article R.412-6 du code de la route réprimant le fait pour un conducteur de ne pas se tenir en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.

On constate une multiplication par 8 du nombre des infractions sous cette qualification de 1998 à 2002. Parallèlement, le taux de pénétration du téléphone mobile dans la population française était de 19 % en 1998 pour atteindre 64 % en 2002.

La création de cette contravention spécifique permet de mieux identifier cette infraction dont le nombre s'est multiplié par trois pour un volume de 45,4 % au sein de la catégorie « infractions aux règles de conduite ».

Si la classification de l'infraction demeure inchangée (une contravention de la 2<sup>ème</sup> classe), la commission de cette infraction donne lieu désormais au retrait de deux points du permis de conduire.



<sup>3</sup> Enquête réalisée par la Prévention routière en 2004.



## Les contrôles spécifiques

ANNEE 2004

POLICE ET GENDARMERIE NATIONALES

NATINF	1 - Ceinture et casque	Nombre	Variation /année-1
11065	Transport d'enfant de moins de 13 ans en véhicule à moteur sans ceinture de sécurité ou système de retenue homologué	46 289	+6,2%
12929	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	524 339	-22,9%
12930	Non port de la ceinture de sécurité par passager d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	81 408	-6,4%
<b>Total non-port de la ceinture de sécurité</b>		<b>652 036</b>	<b>-19,6%</b>
12931	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	10 842	-20,1%
12932 -22921	Conduite d'un cyclomoteur ou d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	46 076	-
12933 - 22922	Non port de casque homologué par passager d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un tricycle ou quadricycle à moteur	15 650	-
<b>Total non-port du casque</b>		<b>72 568</b>	

NATINF	2 - Alcoolémie et stupéfiants	Nombre	Variation /année-1
41	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	8 561	-5,9%
51	Refus, par le conducteur d'un véhicule, de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	3 782	-
1247	Conduite sous l'empire d'un état alcoolique (taux d'alcool $\geq$ 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré)	127 060	+8,9%
13322	Conduite avec un taux d'alcool $\geq$ 0,5 g/l de sang ou 0,25 mg/l d'air expiré et $<$ 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	67 739	+9%
25434	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang, ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	63	-
22988	Refus, par le conducteur d'un véhicule, de se soumettre aux analyses ou examens en vue d'établir s'il conduisait en ayant fait usage de stupéfiants	112	-
23761	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	1 577	-
23762	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	528	-

NATINF	3 - Délit de fuite	Nombre	Variation /année-1
42	Délit de fuite après un accident par conducteur de véhicule terrestre	107 307	+1,1%

NATINF	4 - Règles de priorité	Nombre	Variation /année-1
203	Inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection	128 358	+18,8%
210	Inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	233 144	-11,8%

NATINF	5 - Règles de conduite	Nombre	Variation /année-1
256	Circulation de véhicule en sens interdit	43 778	+13,1%
11325	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	109 612	-5,4%
11326	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	14 245	+2,5%
6096	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	26 370	+3,7%
23082	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	1 735	-
6090	Conduite d'un véhicule dans des conditions ne permettant pas au conducteur de manœuvrer aisément	39 264	-74,1%
23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	384 904	+174,1%

## SYNTHESE

INFRACTIONS CONSTATEES	Rappel 2003	Année 2004	Variation /année-1
I. DELITS	266 691	398 997	+49,6%
II. REGLES DE CONDUITE	687 328	846 380	+23,1%
III. VITESSE (hors CSA)	1 507 351	1 633 727	+8,4%
IV. CROISEMENTS ET DEPASSEMENTS	31 609	42 520	+34,5%
V. PRIORITE DE PASSAGE - INTERSECTIONS	455 162	451 957	-0,7%
VI. ARRET ET STATIONNEMENT	8 668 809	7 648 501	-11,8%
VII. ECLAIRAGE ET SIGNALISATIONS	91 238	95 824	+5%
VIII. EQUIPEMENT DES UTILISATEURS ET ETAT DES VEHICULES	1 085 711	944 895	-13%
IX. REGLES ADMINISTRATIVES	1 884 747	1 800 540	-4,5%
X. AUTRES INFRACTIONS	197 245	210 962	+7%
<b>NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS RELEVES PAR POLICE ET GENDARMERIE NATIONALES</b>	<b>14 875 891</b>	<b>14 074 303</b>	<b>-5,4%</b>
Infractions relevées par Contrôle-Sanction Automatisé	209 596	3 161 797	-
<b>NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS</b>	<b>15 085 487</b>	<b>17 236 100</b>	<b>+14,3%</b>

## Etat récapitulatif

ETAT RECAPITULATIF DES PRINCIPALES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE CONSTATEES AU COURS DE L'ANNEE 2004		
CODE NATINF	I. DELITS	Total national
41	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	8 561
1247	Conduite sous l'empire d'un état alcoolique taux délictueux (>ou= 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	127 060
23761	Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants	1 559
23762	Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	528
51	Refus de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	3 782
22988	Refus de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	112
179	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	1 327
50	Refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	11 834
25124	Refus, par le conducteur, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures	49
42	Délit de fuite après un accident par conducteur de véhicule terrestre	107 307
6245	Obstacle, par un conducteur, à l'immobilisation administrative de son véhicule	210
2271 - 11050	Entrave ou tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	611
45	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou inscription inexacte	2 303
48	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	2 980
49	Fausse déclaration sur le propriétaire d'un véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	179
25123	Circulation d'un véhicule muni d'une plaque portant un numéro d'immatriculation attribué à un autre véhicule	57
6163	Circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance	73 688
7536	Conduite d'un véhicule sans permis	35 881
5707 à 5709 - 6246 - 22873	Conduite malgré suspension, annulation, interdiction d'obtention ou rétention du permis de conduire	19 441
22872	Conduite d'un véhicule sans permis correspondant à la catégorie du véhicule	478
6247	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	88
11049	Refus de restituer un permis de conduire malgré l'injonction suivant la perte totale des points	89
20504 - 20505	Refus de restituer un permis de conduire annulé ou suspendu	165
11270 - 11272 - 11274 - 11276 - 11278	Infractions relatives à l'augmentation de la puissance du moteur des cyclomoteurs	153
20753 - 20756 - 20757	Absence ou modification du dispositif de limitation de vitesse par construction de véhicule de transport routier	387
22908	Vente d'appareil destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	52
22513 à 22516	Infractions aux règles de l'enseignement de la conduite des véhicules	92
24080 à 24083	Violences, outrage contre un inspecteur du permis de conduire	7
2270	Organisation de course de véhicules à moteur sur la voie publique sans autorisation administrative	17
		<b>Total national</b>
<b>Délits</b>		<b>398 997</b>

## Etat récapitulatif

CODE NATINF	II. REGLES DE CONDUITE	Total national
6090	Conduite d'un véhicule dans des conditions ne permettant pas au conducteur de manœuvrer aisément	39 264
23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	384 904
6096 - 23082	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	28 105
6092 - 6093 - 22061 - 24088 - 24089	Circulation d'un véhicule en dehors de la chaussée ou de la voie normale de circulation	34 881
6249 - 23272	Conduite de véhicule PTAC > 3,5 t ou L > 7 m hors des deux voies de droite sur une route à trois voies ou plus	1 573
6116 - 6117 - 6212 - 13318 - 13319	Infractions aux règles de circulation sur autoroute	14 822
6292	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	8 087
10095	Conduite d'un véhicule sans précaution sur trottoir ou terre-plein aménagé en parc de stationnement	413
24090	Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules de transport public de voyageurs	30 972
24091	Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules d'intérêt général prioritaires	734
256	Circulation de véhicule en sens interdit	43 778
6087	Contournement par la gauche d'ouvrage établi sur chaussée, de place ou de carrefour	3 515
217	Changement de direction d'un véhicule sans avertissement préalable	19 589
6094 - 23270	Changement de file non justifié par un changement de direction	5 508
11325	Franchissement d'une ligne continue	109 612
11326	Chevauchement d'une ligne continue	14 245
11081	Franchissement d'une ligne discontinue non justifié par le dépassement ou la traversée d'une chaussée	1 833
6175	Inobservation des indications des agents réglant la circulation	1 970
11083 - 12867 - 22928	Inobservation d'une signalisation routière	87 052
11084	Refus de faciliter le passage véhicule de transport en commun quittant un de ses arrêts en agglomération	148
11085	Rupture de colonne militaire, de forces de police ou de cortège en marche, par conducteur de véhicule	97
11399	Conduite de véhicule sur un pont sans respecter les règles de sécurité	181
11397 - 22773 à 22776 - 22929 - 23273	Circulation de véhicule pendant une période d'interdiction ou de restriction de circulation	14 914
13185	Inobservation restrictions de circulation imposées à l'occasion d'une épreuve sportive sur la voie publique	67
21631	Conduite en infraction à mesure suspens. ou restriction liée à pollution atmosphérique – procédure d'alerte	116
		<b>Total national</b>
<b>Contraventions aux règles de conduite</b>		<b>846 380</b>

## Etat récapitulatif

CODE NATINF	III. VITESSE (hors CSA)	Total national
21526 - 21540	Excès vitesse > ou = 50 km/h	21 790
21527 - 21541	Excès vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	68 525
11301 - 12927	Excès vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	312 587
12928	Excès vitesse < 30 km/h	480
11302	Excès vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h	723 933
11303	Excès vitesse < 20 km/h	380 696
213 - 10094 - 6189 - 6289	Autres infractions à la vitesse non différenciées par tranches de vitesse	125 716

		Total national
<b>Contraventions à la vitesse (hors CSA)</b>		<b>1 633 727</b>

CODE NATINF	IV. CROISEMENTS ET DEPASSEMENTS	Total national
11073	Croisement irrégulier sur une route de montagne ou à forte déclivité	11
22910	Croisement de véhicule par la gauche	55
6102	Dépassement de véhicule par la droite	11 720
6105	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	1 295
6108	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de 2 voies	268
6109	Accélération par conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	258
6110 - 11066	Refus de serrer à droite lors du croisement ou du dépassement	259
10096	Dépassement par véhicule à l'approche d'un passage réservé aux piétons sur lequel un piéton est engagé	268
10097	Dépassement effectué par le conducteur malgré une interdiction signalée	12 203
11054	Dépassement sans avertissement préalable du conducteur dépassé	2 837
11055	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	458
11056	Dépassement sur la moitié gauche de la chaussée gênant la circulation en sens inverse	4 004
11057	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant, sur une chaussée à double sens de circulation	1 501
11058	Retour prématuré sur la droite par conducteur venant de dépasser	1 358
11067	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	588
11068	Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	46

## Etat récapitulatif

CODE NATINF	IV. CROISEMENTS ET DEPASSEMENTS (suite)	Total national
11069	Dépassement de tramway ou de train à l'arrêt, du côté de la descente ou de la montée des voyageurs	2
11070	Dépassement à une traversée de voie ferrée démunie de barrière ou de demi-barrière	12
22060	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	3 831
22900	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	1 371
23269 - 23271	Dépassement irrégulier sur une chaussée enneigée ou verglacée	23
22911 à 22914	Refus de faciliter croisement ou dépassement véhicule plus petit ou d'intérêt général avec signaux spéciaux	152
		<b>Total national</b>
<b>Contraventions aux règles de croisements et dépassements</b>		<b>42 520</b>

CODE NATINF	V. PRIORITE DE PASSAGE - INTERSECTIONS	Total national
202	Refus de priorité par conducteur de véhicule à piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	5 375
207	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	7 834
221	Refus de priorité par conducteur venant de voie non ouverte à circulation publique ou d'aire de stationnement	1 080
6091	Refus de priorité par conducteur abordant un carrefour à sens giratoire	3 437
6111 - 6112	Refus de priorité avec obligation de céder le passage signalée ou par conduct. ayant marqué l'arrêt au "stop"	8 958
6115	Refus de priorité à gauche par conducteur circulant sur la voie réservée aux véhicules lents	397
6223	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 493
22917 - 22918	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation ou une autoroute	730
11077	Refus de priorité à véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	345
10093 - 12868 - 22795	Engagement sans précaution de véhicule dans une intersection	4 748
22915 - 22916	Manœuvre irrégulière par conducteur quittant une route sur sa droite ou sur sa gauche	551
203	Inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	128 358
210	Inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	233 144
6118	Inobservation de l'arrêt imposé par un feu jaune fixe	54 856
11059 - 11060 - 11062 à 11064 - 22948	Non respect des règles de franchissement des passages à niveau	651
		<b>Total national</b>
<b>Contraventions aux règles de priorité de passage et d'intersections</b>		<b>451 957</b>

## Etat récapitulatif

CODE NATINF	VI. ARRET ET STATIONNEMENT	Total national
201 - 7597	Arrêt ou stationnement dangereux risquant de provoquer un accident	27 222
219	Ouverture d'une portière de véhicule dans des conditions dangereuses	1 452
6215-21199-21201-21290-22811-22813	Arrêt ou stationnement gênant sur un passage ou emplacement réservé	1 163 627
21200	Arrêt ou stationnement gênant sur emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées	273 003
7578-7581 à 7583-7586 à 7588-20586-21202 à 21206-22802-22812-24026-24027	Autres "arrêt ou stationnement gênant"	2 694 703
2268	Arrêt ou stationnement de véhicule interdit par un règlement de police	96 212
7505 à 7508	Stationnement irrégulier en zone de stationnement payant	3 167 461
7560 - 7575 - 21198	Stationnement abusif de véhicule sur la voie publique	64 349
21939	Stationnement d'un véhicule dont le moteur n'est pas arrêté	1 151
7504 - 7572 - 7573 - 7576 - 7591 - 7592 - 7594 à 7596 - 7599 - 7600 - 22919	Autres infractions à l'arrêt ou au stationnement	159 321
		<b>Total national</b>
<b>Contraventions aux règles d'arrêt et de stationnement</b>		<b>7 648 501</b>

CODE NATINF	VII. ECLAIRAGE ET SIGNALISATIONS	Total national
238	Circulation de jour d'une motocyclette sans feu de croisement allumé	634
6114 - 22886 - 22888 à 22890 - 22896 - 22897	Usage ou maintien irrégulier ou injustifié des feux d'éclairage	21 901
6290	Circulation à allure très réduite sans feux de détresse avertissant les autres conducteurs	278
7574 - 22799	Absence de présignalisation d'un véhicule immobilisé	3 927
11052 - 22885 - 22891 à 22895	Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation	5 440
11053 - 22797 - 22798	Arrêt ou stationnement, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation	844
13107 à 13110 - 22822 - 22828	Installation ou usage irrégulier feux spéciaux ou avertis. sonore réservés véh. intérêt général ou interv. urgente	342
22796 - 22848 - 22855 à 22861 - 22887	Infractions relatives à l'éclairage et à la signalisation des cycles, cyclomoteurs et quadricycles légers	4 247
22771 - 22772 - 22841	Infractions relatives à l'éclairage et à la signalisation des machines agricoles et matériels de travaux publics	228
22830 - 22832 à 22840 - 22842 à 22844 - 22846 - 22847 - 22850 - 22852 à 22854	Circulation véhicule à moteur ou remorque non muni dispositif éclairage ou signalisation règlemt. ou conforme	54 856
22615 - 22616 - 22882 à 22884 - 22947	Infractions aux règles relatives à l'avertisseur sonore	3 127
		<b>Total national</b>
<b>Contraventions aux règles sur l'éclairage et les signalisations</b>		<b>95 824</b>

## Etat récapitulatif

CODE NATINF	VIII. EQUIPEMENT DES UTILISATEURS ET ETAT DES VEHICULES	Total national
12931 - 12932 - 22921 - 12933 - 22922	Non port casque homologué par conducteur ou passag. deux-roues à moteur, tricycle ou quadricycle à moteur	72 568
12929 - 12930	Non port de la ceinture de sécurité par conducteur ou passager de véhicule à moteur récept. avec cet équipt	605 747
11065	Transport d'enfant de moins de 13 ans sans ceinture de sécurité ou système de retenue homologué	46 289
2275 - 6208 - 6209 - 11429	Infractions relatives à vente ou usage équipement ou véhicule non conforme à type homologué ou réceptionné	7 738
6124 - 6125 - 6207 - 22621 - 22622 - 22823 - 22975	Infractions à la réglementation sur les pneumatiques	102 000
6126	Emission de bruits gênants par véhicule à moteur	28 015
6053 - 6128 - 6129 - 6229 - 12883 - 21762 - 21763 - 22617 à 22620 - 22625 à 22627 - 22656 à 22658	Vente ou circulation de véhicule non muni des équipements réglementaires	65 265
6134 - 6198 - 6199 - 21217 - 22632 - 22825 - 22826	Infractions à la réglementation sur les dispositifs de freinage	5 254
7557 - 22909	Détention, transport, usage appareil destiné à déceler ou perturber instruments de constatation infract. routières	831
9920	Emission de fumées ou gaz toxiques, corrosifs ou odorants par véhicule	4 315
22595 à 22602 - 23017	Infractions relatives au chargement du véhicule	6 497
22827	Circulation véhicule transport routier équipé d'appareil de contrôle en mauvais état de fonctionnement	376
		<b>Total national</b>
<b>Contraventions aux règles sur l'équipement des utilisateurs et l'état des véhicules</b>		<b>944 895</b>

CODE NATINF	IX. REGLES ADMINISTRATIVES	Total national
697 - 21925 - 21926	Mise en circulation d'un véhicule malgré l'immobilisation prescrite par un agent verbalisateur	18 047
6099	Conduite de véhicule par élève conducteur ou nouveau conducteur sans signalisation réglementaire	40 280
7081 à 7083 - 7541 - 22628 à 22631 - 22904 à 22906	Circulation véhicule à moteur ou remorque sans les plaques ou inscriptions réglementaires	5 274
7542 - 24028 à 24030	Circulation sans plaque d'immatriculation ou avec une plaque illisible, amovible ou non conforme	73 833
6224 - 6234 - 6235 - 6237 - 6238 - 6241 - 7543 - 7544 - 7548 - 7549 - 21254	Infractions relatives au certificat d'immatriculation ou à l'immatriculation des véhicules	203 226
6164 - 6166 - 6168	Infractions à l'assurance (non délictuelles)	509 933
6204 - 6227 - 7551 - 7553 à 7555 - 21213 - 22878 - 22879	Non présentation imméd. ou non justif. dans les 5 jours de possession documents nécessaires à conduite véhic.	508 210
7538 - 22872	Conduite d'un véhicule avec un permis non prorogé ou non valable pour la catégorie	14 142
21943 - 21944	Conduite véhicule par titulaire d'un permis étranger, résidant en France et n'ayant pas échangé ce permis	12 194
22766	Omission par conducteur titulaire du permis probatoire et auteur d'une infraction ayant donné lieu au retrait d'au moins 3 points, de suivre la formation spécifique	179
22870	Refus, par élève conducteur, de restituer son livret d'apprentissage malgré notification décision de retrait	44



## Etat récapitulatif

CODE NATINF	IX. REGLES ADMINISTRATIVES (suite)	Total national
6210 - 21937 - 21938	Refus de présenter un véhicule à un service de contrôle technique	3 542
22746 à 22748	Refus de présenter un véhicule à une bascule en vue de sa pesée	29
5678 - 12520 - 12521 - 12526 - 13197 - 22733 - 22735 - 22737 - 22739 à 22742	Infraction aux règles de la visite technique initiale ou préalable ou valable des véhicules	12 539
12522	Maintien en circulation de voiture particulière sans visite technique périodique	324 428
12523 à 12525 - 13198 - 22734 - 22736 - 22738 - 22743	Maintien en circulation de véhicule (hors voitures particulières) sans visite technique périodique	39 094
22568 à 22594 - 22814 à 22821	Circulation véhicule dont le poids, le gabarit ou les dimensions excèdent limites règlement. ou autorisées	33 665
22746 à 22748	Conduite de véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale d'aptitude physique	454
11830 à 11848 - 22604 à 22608	Incitation par employeur ou donneur d'ordre au non respect règles administratives des transports routiers	1 186
21632	Apposition pastille verte sur véhicule ne contribuant pas à la limitation de la pollution atmosphérique	82
20531 à 20533 - 21782 - 22781 - 22782 - 22784	Infractions aux règles d'organisation d'activité sportive, de courses ou épreuves sportives	159
		<b>Total national</b>
<b>Contraventions aux règles administratives</b>		<b>1 800 540</b>

CODE NATINF	X. AUTRES INFRACTIONS	Total national
22788 à 22791 - 22803	Infractions commises par les piétons	6 544
200 - 215 - 11080 - 11086 - 12568 - 21207 - 22804 - 22792 à 22794	Infractions relatives aux animaux	4 230
6186 - 22624 - 22824 - 22829 - 22831 - 22845 - 22849 - 22851 - 22931	Infractions particulières aux véhicules à traction animale	237
20808 - 21633 - 22064	Infractions particulières à la conduite des véhicules agricoles, de travaux publics ou engins spéciaux	229
10205 - 11384 - 11385 - 12518 - 21214 - 21215 - 22923 à 22925	Infractions particulières à la conduite des cycles et cyclomoteurs	2 873
237 - 9921 - 22648 - 22649 - 22926 - 22927	Infractions relatives au transport de passagers	9 299
13322	Conduite sous l'empire d'un état alcoolique - taux contraventionnel (< 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	67 739
6169 à 6174 - 6176 - 6177 - 8690 à 8697 - 22880 - 22881	Infractions relatives à la publicité, aux enseignes et préenseignes	3 164
6178	Affichage ou marquage sur équipement ou ouvrage concernant la circulation ou domaine routier	2 774
6081 - 22783	Distribution ou vente d'imprimé ou d'objet à l'occupant d'un véhicule circulant sur une voie publique	2 746
6194 - 22903	Non acquittement du montant d'un péage	6 368
6196	Refus d'obtempérer à l'ordre d'enlever un objet entravant la circulation sur une voie publique	1 095
6139	Remorquage irrégulier d'un véhicule en panne ou accidenté	1 401

## Etat récapitulatif

CODE NATINF	X. AUTRES INFRACTIONS (suite)	Total national
22655	Utilisation en agglomération du moteur à des régimes excessifs	2 992
22805	Essai de véhicule à moteur ou de châssis sur autoroute	8
22869	Apprentissage de la conduite avec un véhicule non équipé dispositif double commande frein et débrayage	36
22871	Enseignement non autorisé de la conduite d'un véhicule à moteur sur autoroute	38
22785	Infraction aux règles de circulation d'un véhicule de collection	23
22898 - 22899 - 22901 - 22902 - 22930	Infractions relatives à la circulation d'autobus articulés ou d'ensembles de véhicules avec plus d'une remorque	224
<i>Infractions hors code de la route</i>		
-	Infractions relatives à la vignette fiscale	1 729
-	Infractions relatives à la taxe spéciale dite à l'essieu	4 933
20335 à 20376 - 20525 - 20870 - 20871	Infractions relatives au temps de conduite et de repos	38 082
4678-7512-7679-7680-7690 à 7699-7701 à 7704-7706-7707-7722 à 7724-7726 à 7728-20377 à 20383-20508-20510 à 20524-20526-22113-22114-23103-23106	Infractions relatives au contrôle des conditions de travail des transports routiers	39 651
(1) voir détail ci-dessous	Infractions relatives au transport de matières dangereuses	2 722
399-7608-7616-7620-7657-7676-21174-21177-21853 à 21857-22101 à 22107-22110 à 22112	Transport routier de marchandises ou de personnes sans autorisation ou licence	11 825

(1) détail des infractions relatives au transport de matières dangereuses  
4675-4677-10388-10390-10391-10393 à 10396-11200-11206-11208-11211-11212-11220-11223-11225-11227-11229-11231 à 11233-11235-11236-11238-11239-11241-11243-11245 à 11247-11249 à 11251-11489 à 11492-13150-13195-13294 à 13296-13301 à 13302-13320-13321-13327-13329-20815 à 20829-20834 à 20840-20843 à 20845-20847-23126-23127-23454 à 23458

	Total national
<b>Autres infractions</b>	<b>210 962</b>

	Total national
<b>Nombre total d'infractions relevées par police et gendarmerie nationales (rubriques I à X)</b>	<b>14 074 303</b>
<b>+ infractions relevées dans le cadre du Contrôle-Sanction Automatisé</b>	<b>3 161 797</b>
<b>NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS</b>	<b>17 236 100</b>

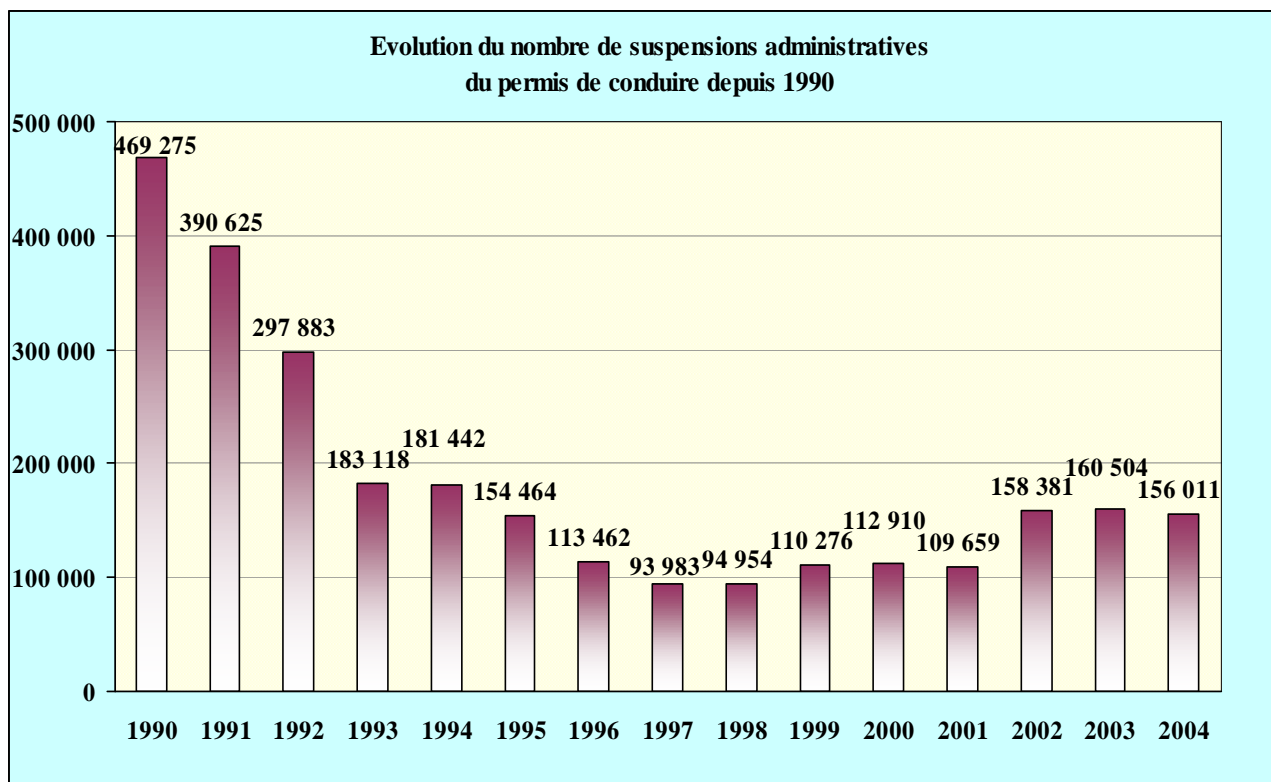
<b>Nombre total d'immobilisations prescrites</b>	<b>556 471</b>
<b>Nombre total de mises en fourrière prescrites</b>	<b>496 974</b>

## II – LES RETENTIONS ET LES SUSPENSIONS

### Evolution des restrictions du droit de conduire de 1990 à 2004

Le nombre total des décisions administratives<sup>4</sup> de restriction du droit de conduire a régulièrement baissé tout au long des années quatre vingt dix en raison de la forfaitisation d'un volume croissant de contraventions.

L'augmentation de 44,4 % constatée en 2002 est à mettre en étroite relation avec l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne qui a introduit la procédure de rétention immédiate suivie de suspension du permis de conduire aux excès de vitesse dépassant de 40 km/h ou plus la vitesse maximale autorisée.



Après une très légère hausse en 2003, on enregistre une diminution de 2,8 % en 2004. Cette relative stagnation s'explique par la baisse du nombre des grands excès de vitesse commis par les automobilistes et la possibilité offerte à l'agent verbalisateur d'appliquer la procédure de l'amende forfaitaire aux excès de vitesse d'au moins 40 km/h et inférieurs à 50 km/h conformément au décret n° 2003-293 du 31 mars 2003 relatif à la sécurité routière.

<sup>4</sup> Les suspensions judiciaires ne sont pas répertoriées dans les chiffres de cette brochure.

## La répartition des suspensions administratives

### Répartition par région

Nombre de suspensions	2004	2003	Variation
ILE-DE-FRANCE	21 426	22 511	- 5 %
RHONE-ALPES	10 662	10 876	- 2 %
PAYS-DE-LA-LOIRE	10 429	10 865	- 4 %
BRETAGNE	10 247	11 130	- 8 %
CENTRE	9 959	9 672	+ 3 %
PROVENCE-ALPES-COTE-D-AZUR	9 362	10 711	- 14 %
AQUITAINE	9 109	9 264	- 2 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	8 192	9 048	- 10 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	6 889	6 677	+ 3 %
LORRAINE	6 809	6 805	0 %
MIDI-PYRENEES	6 197	6 252	- 1 %
BOURGOGNE	6 169	6 331	- 3 %
HAUTE-NORMANDIE	5 785	4 784	+ 17 %
POITOU-CHARENTES	5 541	5 521	0 %
BASSE-NORMANDIE	4 974	5 018	- 1 %
PICARDIE	4 764	4 903	- 3 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	4 234	4 470	- 5 %
D.O.M.	3 506	3 170	+ 9 %
FRANCHE-COMTE	3 281	3 576	- 9 %
AUVERGNE	3 148	3 526	- 12 %
ALSACE	2 348	2 764	- 18 %
LIMOUSIN	2 173	1 845	+ 15 %
CORSE	807	785	- 3 %
TOTAL	156 011	160 504	- 2,8 %

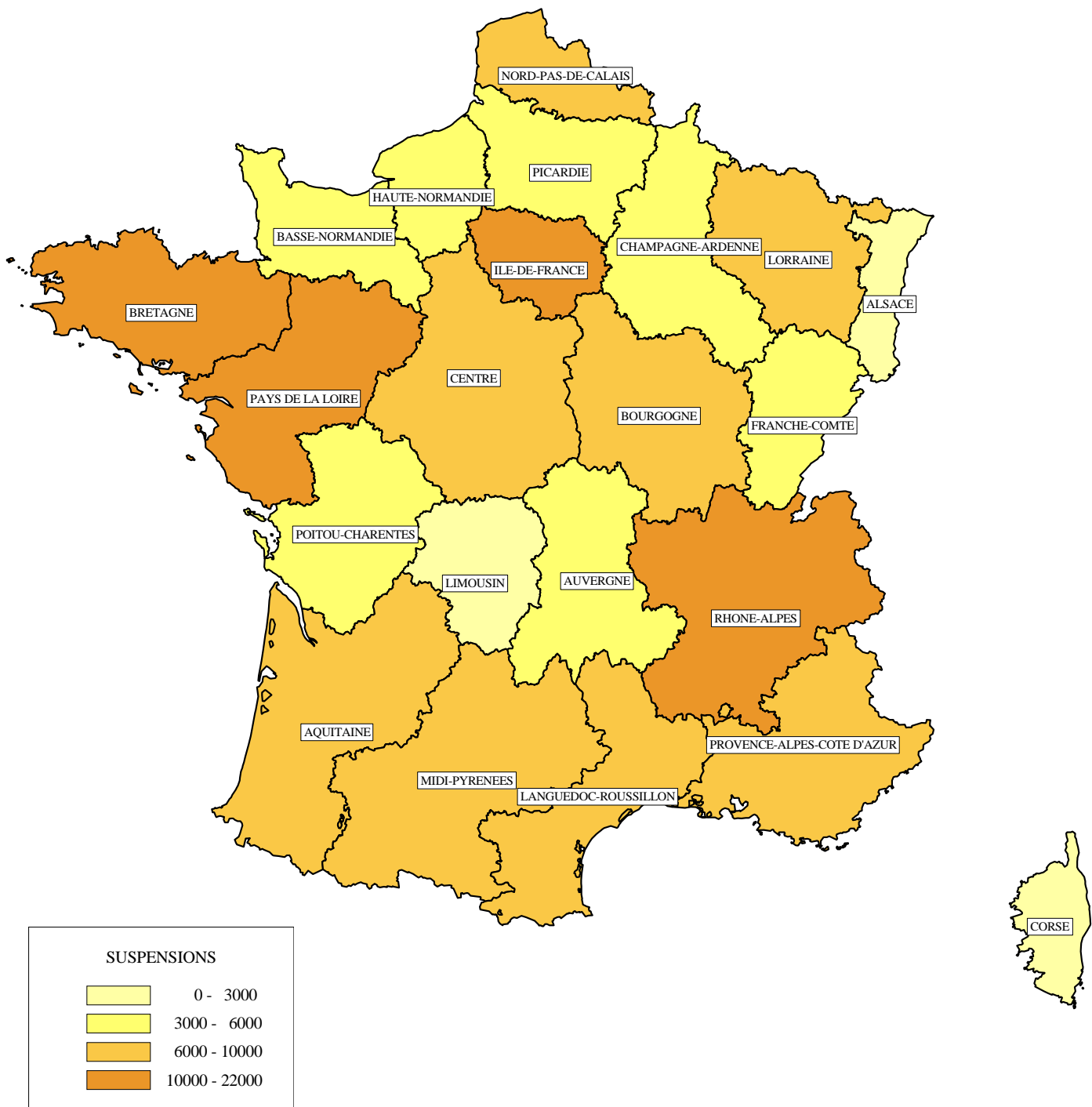
Malgré une faible diminution générale du volume des suspensions, quatre régions sont en progression :

- La Haute-Normandie marquée par une augmentation spectaculaire en Seine-Maritime avec + 51 %,
- Le Limousin, + 25 % en Haute-Vienne et + 19 % en Corrèze,
- Le Languedoc-Roussillon, + 25 % dans les Pyrénées-Orientales,
- Le Centre, + 25 % dans le Loir-et-Cher et + 21 % en Indre-et-Loire.

3 départements d'outre-mer sont en hausse : + 11 % en Guadeloupe, + 26 % en Guyane et + 12 % à la Réunion.

La plus forte diminution enregistrée se situe en Alsace.

# Répartition des suspensions administratives par régions Année 2004



## Répartition par type d'infraction

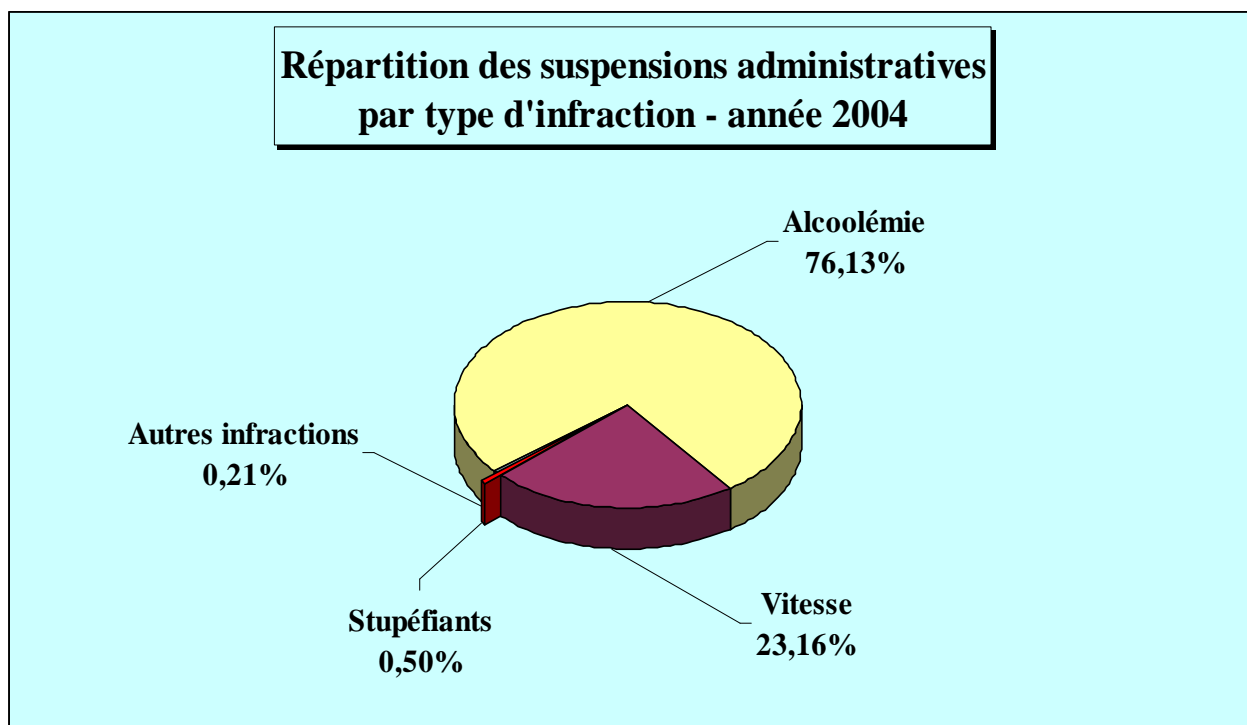
Le volume des suspensions administratives évolue de façon différenciée selon le type d'infraction poursuivie.

Les conduites sous l'empire d'un état alcoolique représentent le motif principal avec 118 773 suspensions de permis de conduire en augmentation annuelle de 9 %.

Les excès de vitesse sont à l'origine de 36 138 suspensions, en diminution de 29 %.

Par ailleurs, la loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière a étendu le champ d'application de la rétention immédiate prévue pour l'alcoolémie et les excès de vitesse d'au moins 40 km/h à la conduite sous l'influence de produits stupéfiants : 780 suspensions ont été prononcées pour cette infraction en 2004.

Les autres infractions au nombre desquelles on recense notamment l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau « stop », le franchissement d'un feu tricolore au rouge fixe et le refus de priorité, ont entraîné 320 suspensions pour 517 en 2003 soit une baisse de 38 %.



*Rappel pourcentages 2003 : Alcoolémie 67,94% ; Vitesse 31,72% ; Autres infractions 0,34%.*

**Evolution du nombre de suspensions administratives  
par type d'infraction depuis 1990**

ANNEE	Alcoolémie	Vitesse	Autres infractions	TOTAL
<b>1990</b>	<b>83 485</b>	<b>252 526</b>	<b>133 264</b>	<b>469 275</b>
<b>1991</b>	<b>86 545</b>	<b>198 358</b>	<b>105 722</b>	<b>390 625</b>
<i>var. 1991/1990</i>	+ 3,67 %	- 21,45 %	- 20,67 %	- 16,76 %
<b>1992</b>	<b>86 153</b>	<b>132 064</b>	<b>79 666</b>	<b>297 883</b>
<i>var. 1992/1991</i>	- 0,45 %	- 33,42 %	- 24,65 %	- 23,74 %
<b>1993</b>	<b>85 848</b>	<b>43 134</b>	<b>54 136</b>	<b>183 118</b>
<i>var. 1993/1992</i>	- 0,35 %	- 67,34 %	- 32,05 %	- 38,53 %
<b>1994</b>	<b>92 874</b>	<b>37 116</b>	<b>51 452</b>	<b>181 442</b>
<i>var. 1994/1993</i>	+ 8,18 %	- 13,95 %	- 4,96 %	- 0,92 %
<b>1995</b>	<b>90 443</b>	<b>26 427</b>	<b>37 594</b>	<b>154 464</b>
<i>var. 1995/1994</i>	- 2,62 %	- 28,80 %	- 26,93 %	- 14,87 %
<b>1996</b>	<b>78 510</b>	<b>15 089</b>	<b>19 863</b>	<b>113 462</b>
<i>var. 1996/1995</i>	- 13,19 %	- 42,90 %	- 47,16 %	- 26,54 %
<b>1997</b>	<b>84 748</b>	<b>4 667</b>	<b>4 568</b>	<b>93 983</b>
<i>var. 1997/1996</i>	+ 7,95 %	- 69,07 %	- 77,00 %	- 17,17 %
<b>1998</b>	<b>88 111</b>	<b>3 830</b>	<b>3 013</b>	<b>94 954</b>
<i>var. 1998/1997</i>	+ 3,97 %	- 17,93 %	- 34,04 %	+ 1,03 %
<b>1999</b>	<b>97 192</b>	<b>10 547</b>	<b>2 537</b>	<b>110 276</b>
<i>var. 1999/1998</i>	+ 10,31 %	+ 175,38 %	- 15,80 %	+ 16,14 %
<b>2000</b>	<b>97 687</b>	<b>13 762</b>	<b>1 461</b>	<b>112 910</b>
<i>var. 2000/1999</i>	+ 0,51 %	+ 30,48 %	- 42,41 %	+ 2,39 %
<b>2001</b>	<b>94 084</b>	<b>14 451</b>	<b>1 124</b>	<b>109 659</b>
<i>var. 2001/2000</i>	- 3,69 %	+ 5,01 %	- 23,07 %	- 2,88 %
<b>2002</b>	<b>101 419</b>	<b>55 950</b>	<b>1 012</b>	<b>158 381</b>
<i>var. 2002/2001</i>	+ 7,80 %	+ 287,17 %	- 9,96 %	+ 44,43 %
<b>2003</b>	<b>109 049</b>	<b>50 911</b>	<b>544</b>	<b>160 504</b>
<i>var. 2003/2002</i>	+ 7,52 %	- 9,01 %	- 46,25 %	+ 1,34 %
<b>2004</b>	<b>118 773</b>	<b>36 138</b>	<b>1 100</b>	<b>156 011</b>
<i>var. 2004/2003</i>	+ 8,92 %	- 29,02 %	+ 102,21 %	- 2,8 %

### Analyse de la répartition des suspensions administratives par type d'infractions

INFRACTIONS	Alcoolémie	Vitesse	Stups	Autres
RHONE-ALPES	83,6 %	15,7 %	0,4 %	0,3 %
PICARDIE	76,7 %	18,7 %	0,3 %	4,3 %
AUVERGNE	86,6 %	13,3 %	0,03 %	0,07 %
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	70,2 %	29,3 %	0,3 %	0,2 %
CHAMPAGNE-ARDENNES	68,3 %	31,1 %	0,5 %	0,1 %
MIDI-PYRENEES	74,6 %	25,2 %	0,06 %	0,14 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	74,3 %	25,6 %	0,01 %	0,09 %
BASSE-NORMANDIE	77,3 %	20,5 %	2 %	0,2 %
POITOU-CHARENTES	76,1 %	23,2 %	0,6 %	0,1 %
CENTRE	51,6 %	48,2 %	0,1 %	0,1 %
LIMOUSIN	67,1 %	32,3 %	0,3 %	0,3 %
CORSE	66 %	33,4 %	0,2 %	0,4 %
BOURGOGNE	54,4 %	45,5 %	0,01 %	0,09 %
BRETAGNE	90,6 %	9 %	0,3 %	0,1 %
AQUITAINE	81,3 %	18,3 %	0,2 %	0,2 %
FRANCHE-COMTE	75 %	24,7 %	0,03 %	0,2 %
HAUTE-NORMANDIE	72,2 %	26,5 %	0,9 %	0,4 %
PAYS DE LA LOIRE	77 %	21,6 %	1 %	0,4 %
LORRAINE	67,8 %	29,9 %	2,1%	0,2 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	91,5 %	8,3 %	0,01 %	0,1 %
ALSACE	85,7 %	14,1 %	0,08 %	0,1 %
ILE-DE-FRANCE	81,3 %	17,9 %	0,7 %	0,1 %
D.O.M.	79 %	20,9 %	0	0,1 %
Moyenne nationale	76,1 %	23,1 %	0,5 %	0,3 %

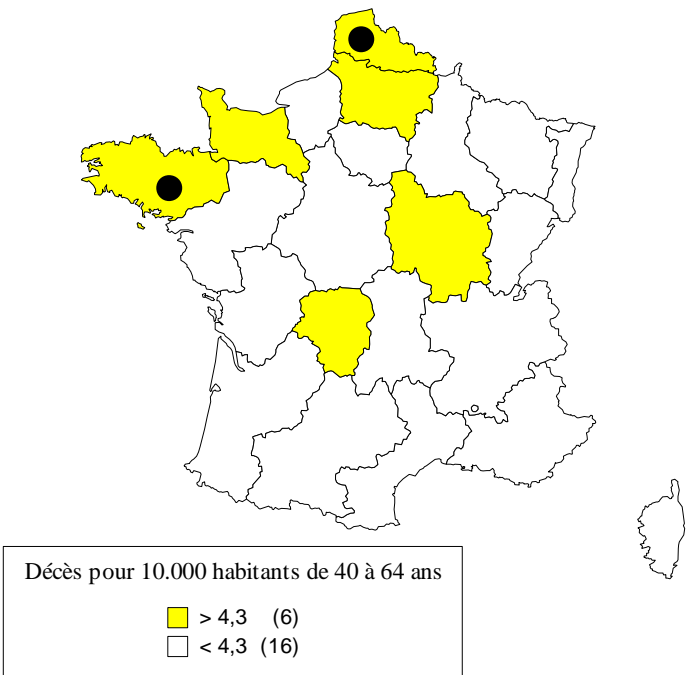
Les régions Bretagne et Nord-Pas-de-Calais détiennent les plus forts taux de suspensions en matière d'imprégnation alcoolique. Ce résultat peut être rapproché de la cartographie par région mettant en exergue le nombre de décès lié à l'alcool. Les deux régions précitées figurent parmi les six régions au plus fort taux de décès pour alcoolisme et cirrhose du foie pour les personnes d'un âge compris entre 40 et 64 ans<sup>5</sup>.

De même, les régions Basse-Normandie et Lorraine disposent des pourcentages les plus importants de suspensions en matière de stupéfiants. Dans ces deux régions, le nombre d'interpellations pour usage de cannabis des personnes âgées de 15 à 44 ans est supérieur à 27 pour 10 000 habitants, ce qui les positionnent parmi les neuf régions les plus touchées<sup>6</sup>. Dans le Centre et la Bourgogne, les chiffres relatifs aux suspensions administratives pour excès de vitesse et alcoolémie sont proches.

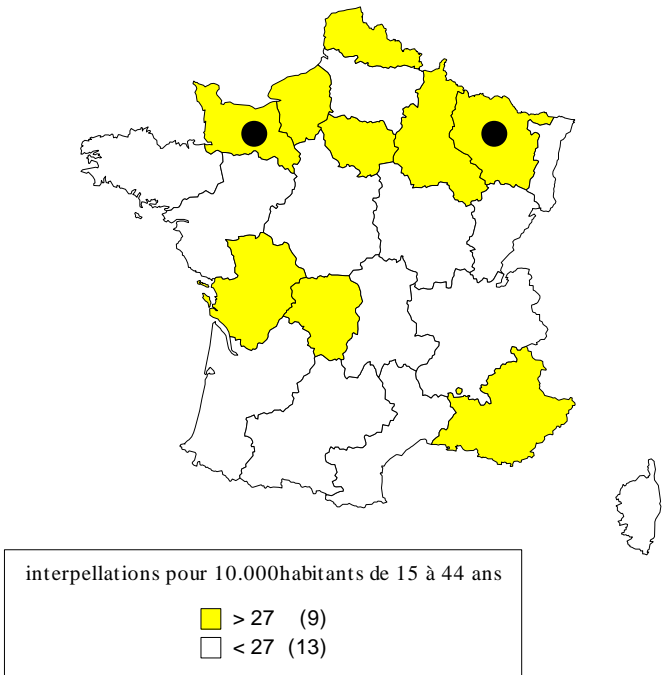
3 - 4 : Statistiques 2002 fournies par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.



**Nombre de décès par alcoolisme et cirrhose du foie  
pour 10.000 habitants de 40 à 64 ans  
en 2002**



**Interpellations pour usage de cannabis  
pour 10.000 habitants de 15 à 44 ans  
en 2002**



Source : Office français des drogues et toxicomanies

## Suspensions du permis de conduire par type d'infraction - Année 2004

n°	Départements et Régions	Suspensions par type d'infractions				TOTAL
		Alcoolémie	Vitesse	Stupéfiants	Autres	
01	AIN	515	200	0	1	716
07	ARDECHE	568	88	0	0	656
26	DROME	846	377	5	0	1 228
38	ISERE	1 470	306	5	0	1 781
42	LOIRE	1 146	133	1	0	1 280
69	RHONE	2 165	145	0	12	2 322
73	SAVOIE	927	63	5	0	995
74	HAUTE-SAVOIE	1 277	371	26	10	1 684
<b>RHONE-ALPES</b>		<b>8 914</b>	<b>1 683</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	<b>10 662</b>
02	AISNE	1 009	318	2	0	1 329
60	OISE	1 281	123	8	203	1 615
80	SOMME	1 364	453	3	0	1 820
<b>PICARDIE</b>		<b>3 654</b>	<b>894</b>	<b>13</b>	<b>203</b>	<b>4 764</b>
03	ALLIER	898	55	0	0	953
15	CANTAL	310	66	0	0	376
43	HAUTE-LOIRE	357	13	1	0	371
63	PUY-DE-DOME	1 163	285	0	0	1 448
<b>AUVERGNE</b>		<b>2 728</b>	<b>419</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3 148</b>
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	219	84	0	0	303
05	HAUTES-ALPES	296	60	0	0	356
06	ALPES-MARITIMES	1 592	496	0	0	2 088
13	BOUCHES-DU-RHONE	1 945	867	0	0	2 812
83	VAR	1 436	782	1	5	2 224
84	VAUCLUSE	1 088	463	28	0	1 579
<b>PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR</b>		<b>6 576</b>	<b>2 752</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>9 362</b>
08	ARDENNES	665	157	0	0	822
10	AUBE	573	221	0	0	794
51	MARNE	1 177	520	3	0	1 700
52	HAUTE-MARNE	479	420	19	0	918
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>		<b>2 894</b>	<b>1 318</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>4 234</b>

n°	Départements et Régions	Suspensions par type d'infractions				TOTAL
		Alcoolémie	Vitesse	Stupéfiants	Autres	
09	ARIEGE	424	297	0	0	721
12	AVEYRON	556	95	0	0	651
31	HAUTE-GARONNE	1 434	292	0	0	1 726
32	GERS	389	151	0	1	541
46	LOT	367	73	0	2	442
65	HAUTES-PYRENEES	599	170	4	0	773
81	TARN	446	73	0	0	519
82	TARN-ET-GARONNE	408	414	0	2	824
<b>MIDI-PYRENEES</b>		<b>4 623</b>	<b>1 565</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6 197</b>
11	AUDE	868	296	0	0	1 164
30	GARD	954	409	1	1	1 365
34	HERAULT	1 975	684	0	0	2 659
48	LOZERE	128	59	0	0	187
66	PYRENEES-ORIENTALES	1 198	316	0	0	1 514
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>		<b>5 123</b>	<b>1 764</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6 889</b>
14	CALVADOS	1 931	633	11	0	2 575
50	MANCHE	1 257	191	31	1	1 480
61	ORNE	658	199	62	0	919
<b>BASSE-NORMANDIE</b>		<b>3 846</b>	<b>1 023</b>	<b>104</b>	<b>1</b>	<b>4 974</b>
16	CHARENTE	610	222	0	0	832
17	CHARENTE-MARITIME	1 735	356	1	0	2 092
79	DEUX-SEVRES	745	334	13	0	1 092
86	VIENNE	1 128	379	18	0	1 525
<b>POITOU-CHARENTES</b>		<b>4 218</b>	<b>1 291</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>5 541</b>
18	CHER	606	379	3	0	988
28	EURE-ET-LOIR	828	664	4	0	1 496
36	INDRE	574	382	0	0	956
37	INDRE-ET-LOIRE	1 188	1 777	4	0	2 969
41	LOIR-ET-CHER	841	877	2	0	1 720
45	LOIRET	1 105	724	1	0	1 830
<b>CENTRE</b>		<b>5 142</b>	<b>4 803</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>9 959</b>

n°	Départements et Régions	Suspensions par type d'infractions				TOTAL
		Alcoolémie	Vitesse	Stupéfiants	Autres	
19	CORREZE	489	112	0	0	601
23	CREUSE	303	152	1	0	456
87	HAUTE-VIENNE	668	440	5	3	1 116
<b>LIMOUSIN</b>		<b>1 460</b>	<b>704</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2 173</b>
2A	CORSE-DU-SUD	318	149	0	2	469
2B	HAUTE-CORSE	215	121	2	0	338
<b>CORSE</b>		<b>533</b>	<b>270</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>807</b>
21	COTE-D'OR	845	528	0	0	1 373
58	NIEVRE	690	759	0	0	1 449
71	SAONE-ET-LOIRE	919	577	0	0	1 496
89	YONNE	904	943	1	3	1 851
<b>BOURGOGNE</b>		<b>3 358</b>	<b>2 807</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6 169</b>
22	COTES-D'ARMOR	1 801	197	0	0	1 998
29	FINISTERE	2 625	165	1	0	2 791
35	ILLE-ET-VILAINE	2 572	381	0	0	2 953
56	MORBIHAN	2 291	186	28	0	2 505
<b>BRETAGNE</b>		<b>9 289</b>	<b>929</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>10 247</b>
24	DORDOGNE	744	336	4	0	1 084
33	GIRONDE	3 572	686	18	0	4 276
40	LANDES	798	363	2	0	1 163
47	LOT-ET-GARONNE	761	172	0	0	933
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	1 539	114	0	0	1 653
<b>AQUITAINE</b>		<b>7 414</b>	<b>1 671</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>9 109</b>
25	DOUBS	910	108	1	2	1 021
39	JURA	651	507	0	2	1 160
70	HAUTE-SAONE	428	160	0	1	589
90	TERRITOIRE DE BELFORT	473	38	0	0	511
<b>FRANCHE-COMTE</b>		<b>2 462</b>	<b>813</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3 281</b>
27	EURE	1 391	746	18	0	2 155
76	SEINE-MARITIME	2 787	789	34	20	3 630
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>		<b>4 178</b>	<b>1 535</b>	<b>52</b>	<b>20</b>	<b>5 785</b>

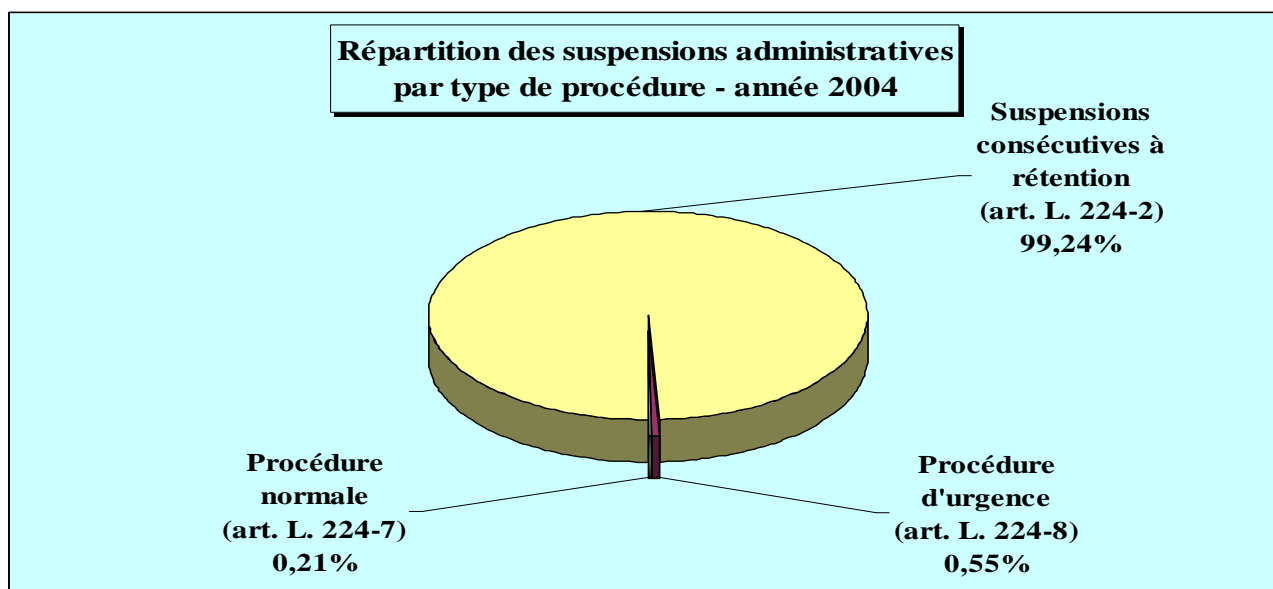
n°	Départements et Régions	Suspensions par type d'infractions				TOTAL
		Alcoolémie	Vitesse	Stupéfiants	Autres	
44	LOIRE-ATLANTIQUE	2 904	265	0	0	3 169
49	MAINE-ET-LOIRE	1 227	642	44	6	1 919
53	MAYENNE	653	283	0	0	936
72	SARTHE	1 237	691	19	0	1 947
85	VENDEE	2 011	381	44	22	2 458
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>		<b>8 032</b>	<b>2 262</b>	<b>107</b>	<b>28</b>	<b>10 429</b>
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	1 255	527	25	0	1 807
55	MEUSE	466	177	24	2	669
57	MOSELLE	2 084	900	96	0	3 080
88	VOSGES	814	438	1	0	1 253
<b>LORRAINE</b>		<b>4 619</b>	<b>2 042</b>	<b>146</b>	<b>2</b>	<b>6 809</b>
59	NORD	4 701	251	0	0	4 952
62	PAS-DE-CALAIS	2 802	437	1	0	3 240
<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>		<b>7 503</b>	<b>688</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>8 192</b>
67	BAS-RHIN	1 044	207	2	0	1 253
68	HAUT-RHIN	970	125	0	0	1 095
<b>ALSACE</b>		<b>2 014</b>	<b>332</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2 348</b>
75	PARIS	5 348	937	30	3	6 318
77	SEINE-ET-MARNE	2 760	970	6	0	3 736
78	YVELINES	2 000	503	19	0	2 522
91	ESSONNE	1 426	353	3	0	1 782
92	HAUTS-DE-SEINE	1 856	398	15	0	2 269
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 111	229	12	16	1 368
94	VAL-DE-MARNE	1 566	90	56	0	1 712
95	VAL-D'OISE	1 353	360	6	0	1 719
<b>ILE-DE-FRANCE</b>		<b>17 420</b>	<b>3 840</b>	<b>147</b>	<b>19</b>	<b>21 426</b>
971	GUADELOUPE	590	131	0	0	721
972	MARTINIQUE	472	122	0	0	594
973	GUYANE	331	25	0	0	356
974	REUNION	1 380	455	0	0	1 835
<b>D.O.M.</b>		<b>2 773</b>	<b>733</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 506</b>
<b>TOTAL NATIONAL</b>		<b>118 773</b>	<b>36 138</b>	<b>780</b>	<b>320</b>	<b>156 011</b>

## Répartition par type de procédure de suspension administrative

Les suspensions administratives décidées dans le cadre de la procédure de rétention immédiate du permis de conduire par les forces de l'ordre (article L. 224-1 du code de la route) continuent à s'intensifier. Cette procédure est aujourd'hui quasiment la seule utilisée aux fins de restriction du droit de conduire notamment en raison de son extension aux excès de vitesse d'au moins 40 km/h mais aussi du fait de l'augmentation des contrôles de l'imprégnation alcoolique. Au nombre de 158 626 en 2003, ces suspensions consécutives à rétention sont quasiment stables en 2004 à 154 818 et représentent 99,2 % de l'ensemble des suspensions.

Le nombre de décisions préfectorales prises dans le cadre de la procédure d'urgence (article L. 224-8 du même code) décroît fortement par rapport à 2003 de 38 % et s'établit à 860.

L'application de la procédure normale (article L. 224-7 du code) a généré 333 mesures de suspension administrative en diminution annuelle de 31 %.



*Rappel chiffre 2003 : Suspensions consécutives à rétention : 98,8% ; Procédure d'urgence 0,8% ; Procédure normale 0,8%.*

La loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit a supprimé les commissions de suspension du permis de conduire. Seules subsistent désormais deux procédures :

- la rétention suivie de suspension immédiate du permis de conduire, prévue par les articles L.224-1 à L.224-6 du code de la route. Cette procédure est utilisée exclusivement pour les délits de conduite sous l'influence de l'alcool (sauf la conduite en état d'ivresse manifeste) ou de stupéfiants et pour les infractions d'excès de vitesse d'au moins 40 km/h établi au moyen d'un appareil de contrôle homologué, avec interception du véhicule.

- la procédure de droit commun prévues par les articles L.224-7 à L.224-10 du code de la route. Cette procédure s'applique aux infractions punies par le code de la route de la peine complémentaire de suspension du permis de conduire, n'ayant pas fait l'objet d'une décision administrative de suspension immédiate, ainsi qu'au délit de fuite et aux infractions d'homicide involontaire ou de blessures involontaires susceptibles d'entraîner une incapacité totale de travail (ITT).

**Evolution du nombre de suspensions administratives  
par type de procédure depuis 1990**

<b>ANNEE</b>	<b>Suspensions consécutives à rétention (art. L. 224-2)</b>	<b>Procédure d'urgence (art. L. 224-8)</b>	<b>Procédure normale (art. L. 224-7)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1990</b>	<b>67 404</b>	<b>169 464</b>	<b>232 407</b>	<b>469 275</b>
<b>1991</b>	<b>74 183</b>	<b>49 656</b>	<b>266 786</b>	<b>390 625</b>
<i>var. 1991/1990</i>	+ 10,06 %	- 70,70 %	+ 14,79 %	- 16,76 %
<b>1992</b>	<b>76 075</b>	<b>27 998</b>	<b>193 810</b>	<b>297 883</b>
<i>var. 1992/1991</i>	+ 2,55 %	- 43,62 %	- 27,35 %	- 23,74 %
<b>1993</b>	<b>77 356</b>	<b>4 342</b>	<b>101 420</b>	<b>183 118</b>
<i>var. 1993/1992</i>	+ 1,68 %	- 84,49 %	- 47,67 %	- 38,53 %
<b>1994</b>	<b>84 450</b>	<b>4 221</b>	<b>92 771</b>	<b>181 442</b>
<i>var. 1994/1993</i>	+ 9,17 %	- 2,79 %	- 8,53 %	- 0,92 %
<b>1995</b>	<b>82 781</b>	<b>3 976</b>	<b>67 707</b>	<b>154 464</b>
<i>var. 1995/1994</i>	- 1,98 %	- 5,80 %	- 27,02 %	- 14,87 %
<b>1996</b>	<b>73 885</b>	<b>2 878</b>	<b>36 699</b>	<b>113 462</b>
<i>var. 1996/1995</i>	- 10,75 %	- 27,62 %	- 45,80 %	- 26,54 %
<b>1997</b>	<b>83 075</b>	<b>1 646</b>	<b>9 262</b>	<b>93 983</b>
<i>var. 1997/1996</i>	+ 12,44 %	- 42,81 %	- 74,76 %	- 17,17 %
<b>1998</b>	<b>86 488</b>	<b>2 983</b>	<b>5 483</b>	<b>94 954</b>
<i>var. 1998/1997</i>	+ 4,11 %	+ 81,23 %	- 40,80 %	+ 1,03 %
<b>1999</b>	<b>95 921</b>	<b>10 324</b>	<b>4 031</b>	<b>110 276</b>
<i>var. 1999/1998</i>	+ 10,91 %	+ 246,09 %	- 26,48 %	+ 16,14 %
<b>2000</b>	<b>96 801</b>	<b>13 571</b>	<b>2 538</b>	<b>112 910</b>
<i>var. 2000/1999</i>	+ 0,92 %	+ 31,45 %	- 37,04 %	+ 2,39 %
<b>2001</b>	<b>95 076</b>	<b>12 999</b>	<b>1 584</b>	<b>109 659</b>
<i>var. 2001/2000</i>	- 1,78 %	- 4,21 %	- 37,59 %	- 2,88 %
<b>2002</b>	<b>154 817</b>	<b>2 471</b>	<b>1 093</b>	<b>158 381</b>
<i>var. 2002/2001</i>	+ 62,83 %	- 80,99 %	- 31,00 %	+ 44,43 %
<b>2003</b>	<b>158 626</b>	<b>1 392</b>	<b>486</b>	<b>160 504</b>
<i>var. 2003/2002</i>	+ 2,46 %	- 43,67 %	- 55,54 %	+ 1,34 %
<b>2004</b>	<b>154 818</b>	<b>860</b>	<b>333</b>	<b>156 011</b>
<i>var. 2004/2003</i>	- 2,40 %	- 38,22 %	- 31,48 %	- 2,8 %

## Suspensions du permis de conduire par type de procédure - Année 2004

n°	Départements et Régions	Rétentions	Suspensions par type de procédure			TOTAL
			Consécutives à rétention	Procédure "d'urgence"	Procédure "normale"	
01	AIN	697	688	28	0	716
07	ARDECHE	663	656	0	0	656
26	DROME	1 230	1 226	0	2	1 228
38	ISERE	1 781	1 781	0	0	1 781
42	LOIRE	1 280	1 280	0	0	1 280
69	RHONE	2 323	2 280	40	2	2 322
73	SAVOIE	995	995	0	0	995
74	HAUTE-SAVOIE	1 682	1 668	6	10	1 684
<b>RHONE-ALPES</b>		<b>10 651</b>	<b>10 574</b>	<b>74</b>	<b>14</b>	<b>10 662</b>
02	AISNE	1 329	1 329	0	0	1 329
60	OISE	1 418	1 412	203	0	1 615
80	SOMME	1 820	1 820	0	0	1 820
<b>PICARDIE</b>		<b>4 567</b>	<b>4 561</b>	<b>203</b>	<b>0</b>	<b>4 764</b>
03	ALLIER	954	953	0	0	953
15	CANTAL	376	376	0	0	376
43	HAUTE-LOIRE	371	371	0	0	371
63	PUY-DE-DOME	1 448	1 448	0	0	1 448
<b>AUVERGNE</b>		<b>3 149</b>	<b>3 148</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 148</b>
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	309	299	4	0	303
05	HAUTES-ALPES	356	356	0	0	356
06	ALPES-MARITIMES	2 078	2 078	10	0	2 088
13	BOUCHES-DU-RHONE	3 299	2 812	0	0	2 812
83	VAR	2 221	2 219	5	0	2 224
84	VAUCLUSE	1 601	1 573	6	0	1 579
<b>PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR</b>		<b>9 864</b>	<b>9 337</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>9 362</b>
08	ARDENNES	820	820	2	0	822
10	AUBE	794	794	0	0	794
51	MARNE	1 697	1 670	27	3	1 700
52	HAUTE-MARNE	929	918	0	0	918
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>		<b>4 240</b>	<b>4 202</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>4 234</b>



n°	Départements et Régions	Rétentions	Suspensions par type de procédure			TOTAL
			Consécutives à rétention	Procédure "d'urgence"	Procédure "normale"	
09	ARIEGE	721	721	0	0	721
12	AVEYRON	651	651	0	0	651
31	HAUTE-GARONNE	1 726	1 726	0	0	1 726
32	GERS	526	526	15	0	541
46	LOT	437	437	5	0	442
65	HAUTES-PYRENEES	773	773	0	0	773
81	TARN	519	519	0	0	519
82	TARN-ET-GARONNE	775	775	49	0	824
<b>MIDI-PYRENEES</b>		<b>6 128</b>	<b>6 128</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>6 197</b>
11	AUDE	1 164	1 164	0	0	1 164
30	GARD	1 378	1 344	21	0	1 365
34	HERAULT	2 659	2 659	0	0	2 659
48	LOZERE	190	187	0	0	187
66	PYRENEES-ORIENTALES	1 513	1 513	0	1	1 514
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>		<b>6 904</b>	<b>6 867</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>6 889</b>
14	CALVADOS	2 531	2 482	93	0	2 575
50	MANCHE	1 481	1 460	20	0	1 480
61	ORNE	919	919	0	0	919
<b>BASSE-NORMANDIE</b>		<b>4 931</b>	<b>4 861</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>4 974</b>
16	CHARENTE	812	812	0	20	832
17	CHARENTE-MARITIME	2 091	2 091	1	0	2 092
79	DEUX-SEVRES	1 090	1 084	8	0	1 092
86	VIENNE	1 534	1 525	0	0	1 525
<b>POITOU-CHARENTES</b>		<b>5 527</b>	<b>5 512</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>5 541</b>
18	CHER	994	985	3	0	988
28	EURE-ET-LOIR	1 522	1 496	0	0	1 496
36	INDRE	947	947	7	2	956
37	INDRE-ET-LOIRE	2 969	2 957	12	0	2 969
41	LOIR-ET-CHER	1 720	1 718	2	0	1 720
45	LOIRET	1 830	1 830	0	0	1 830
<b>CENTRE</b>		<b>9 982</b>	<b>9 933</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>9 959</b>

n°	Départements et Régions	Rétentions	Suspensions par type de procédure			TOTAL
			Consécutives à rétention	Procédure "d'urgence"	Procédure "normale"	
19	CORREZE	609	600	1	0	601
23	CREUSE	455	455	1	0	456
87	HAUTE-VIENNE	1 113	1 113	3	0	1 116
<b>LIMOUSIN</b>		<b>2 177</b>	<b>2 168</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2 173</b>
2A	CORSE-DU-SUD	467	461	8	0	469
2B	HAUTE-CORSE	345	331	5	2	338
<b>CORSE</b>		<b>812</b>	<b>792</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>807</b>
21	COTE-D'OR	1 373	1 373	0	0	1 373
58	NIEVRE	1 444	1 444	5	0	1 449
71	SAONE-ET-LOIRE	1 496	1 496	0	0	1 496
89	YONNE	1 845	1 845	6	0	1 851
<b>BOURGOGNE</b>		<b>6 158</b>	<b>6 158</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>6 169</b>
22	COTES-D'ARMOR	2 009	1 961	37	0	1 998
29	FINISTERE	2 791	2 791	0	0	2 791
35	ILLE-ET-VILAINE	2 940	2 940	13	0	2 953
56	MORBIHAN	2 482	2 469	33	3	2 505
<b>BRETAGNE</b>		<b>10 222</b>	<b>10 161</b>	<b>83</b>	<b>3</b>	<b>10 247</b>
24	DORDOGNE	1 084	1 082	2	0	1 084
33	GIRONDE	4 483	4 276	0	0	4 276
40	LANDES	1 165	1 163	0	0	1 163
47	LOT-ET-GARONNE	933	933	0	0	933
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	1 653	1 653	0	0	1 653
<b>AQUITAINE</b>		<b>9 318</b>	<b>9 107</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>9 109</b>
25	DOUBS	1 009	1 009	12	0	1 021
39	JURA	1 148	1 148	12	0	1 160
70	HAUTE-SAONE	589	581	8	0	589
90	TERRITOIRE DE BELFORT	511	509	2	0	511
<b>FRANCHE-COMTE</b>		<b>3 257</b>	<b>3 247</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>3 281</b>
27	EURE	2 155	2 155	0	0	2 155
76	SEINE-MARITIME	3 605	3 605	25	0	3 630
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>		<b>5 760</b>	<b>5 760</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>5 785</b>

n°	Départements et Régions	Rétentions	Suspensions par type de procédure			TOTAL
			Consécutives à rétention	Procédure "d'urgence"	Procédure "normale"	
44	LOIRE-ATLANTIQUE	3 146	3 143	15	11	3 169
49	MAINE-ET-LOIRE	1 913	1 893	19	7	1 919
53	MAYENNE	944	936	0	0	936
72	SARTHE	1 938	1 938	9	0	1 947
85	VENDEE	2 408	2 400	33	25	2 458
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>		<b>10 349</b>	<b>10 310</b>	<b>76</b>	<b>43</b>	<b>10 429</b>
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	1 807	1 807	0	0	1 807
55	MEUSE	666	666	3	0	669
57	MOSELLE	3 153	3 080	0	0	3 080
88	VOSGES	1 247	1 243	4	6	1 253
<b>LORRAINE</b>		<b>6 873</b>	<b>6 796</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6 809</b>
59	NORD	4 952	4 952	0	0	4 952
62	PAS-DE-CALAIS	3 246	3 239	1	0	3 240
<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>		<b>8 198</b>	<b>8 191</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>8 192</b>
67	BAS-RHIN	1 253	1 253	0	0	1 253
68	HAUT-RHIN	1 095	1 095	0	0	1 095
<b>ALSACE</b>		<b>2 348</b>	<b>2 348</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 348</b>
75	PARIS	6 369	6 093	0	225	6 318
77	SEINE-ET-MARNE	3 744	3 736	0	0	3 736
78	YVELINES	2 525	2 502	12	8	2 522
91	ESSONNE	1 777	1 777	0	5	1 782
92	HAUTS-DE-SEINE	2 269	2 269	0	0	2 269
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 348	1 346	22	0	1 368
94	VAL-DE-MARNE	1 710	1 709	2	1	1 712
95	VAL-D'OISE	1 795	1 719	0	0	1 719
<b>ILE-DE-FRANCE</b>		<b>21 537</b>	<b>21 151</b>	<b>36</b>	<b>239</b>	<b>21 426</b>
971	GUADELOUPE	721	721	0	0	721
972	MARTINIQUE	594	594	0	0	594
973	GUYANE	356	356	0	0	356
974	REUNION	1 839	1 835	0	0	1 835
<b>D.O.M.</b>		<b>3 510</b>	<b>3 506</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 506</b>
<b>TOTAL NATIONAL</b>		<b>156 462</b>	<b>154 818</b>	<b>860</b>	<b>333</b>	<b>156 011</b>

## BILAN NATIONAL TABLEAU ANNUEL 2004

Nombre de décisions administratives de restriction du droit de conduire					
Type de procédure	Alcoolémie	Vitesse	Stupéfiants <i>(cause unique)</i>	Autres infractions	TOTAL
Rétentions (art. L. 224-1)	119 168	36 462	832	-	156 462
Suspensions consécutives à rétention (art. L. 224-2)	118 149	35 919	750	-	154 818
Suspensions Procédure "d'urgence" (art. L. 224-8)	370	170	14	306	860
Suspensions Procédure "normale" (art. L. 224-7)	254	49	16	14	333
Total des suspensions Année 2004	118 773	36 138	780	320	156 011
Rappel année-1	109 049	50 911	27	517	160 504
<i>Variations</i>	+ 8,9 %	- 29 %	-	- 38,1 %	- 2,8 %

## Etude comparée entre les suspensions de permis et la densité du trafic routier

### . sur route départementale

Nombre de suspensions		Nombre de véhicules par jour sur RD	
ILE-DE-FRANCE	21 426	ILE-DE-FRANCE	3 790
RHONE-ALPES	10 662	ALSACE	2 755
PAYS-DE-LA-LOIRE	10 429	NORD-PAS-DE-CALAIS	2 582
BRETAGNE	10 247	AQUITAINE	2 459
CENTRE	9 959	P.A.C.A.	2 303
P.A.C.A.	9 362	BRETAGNE	2 273
AQUITAINE	9 109	RHONE-ALPES	1 891
NORD-PAS-DE-CALAIS	8 192	PAYS-DE-LA-LOIRE	1 787
LANGUEDOC-ROUSSILLON	6 889	LORRAINE	1 781
LORRAINE	6 809	BOURGOGNE	1 675
MIDI-PYRENEES	6 197	HAUTE-NORMANDIE	1 612
BOURGOGNE	6 169	LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 590
HAUTE-NORMANDIE	5 785	PICARDIE	1 509
POITOU-CHARENTES	5 541	FRANCHE-COMTE	1 373
BASSE-NORMANDIE	4 974	BASSE-NORMANDIE	1 363
PICARDIE	4 764	MIDI-PYRENEES	1 274
CHAMPAGNE-ARDENNE	4 234	POITOU-CHARENTES	1 157
FRANCHE-COMTE	3 281	CENTRE	1 146
AUVERGNE	3 148	CHAMPAGNE-ARDENNE	1 009
ALSACE	2 348	LIMOUSIN	715
LIMOUSIN	2 173	AUVERGNE	715
CORSE	807	CORSE	433
<b>Moyenne nationale</b>	<b>6 932</b>		

Rapport Suspension/Flux routier sur RD	
CENTRE	8,6
ILE-DE-FRANCE	6,6
PAYS-DE-LA-LOIRE	5,8
RHONE-ALPES	5,6
MIDI-PYRENEES	4,8
POITOU-CHARENTES	4,7
BRETAGNE	4,5
AUVERGNE	4,4
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4,3
CHAMPAGNE-ARDENNE	4,1
P.A.C.A.	4
LORRAINE	3,8
AQUITAINE	3,7
BASSE-NORMANDIE	3,6
BOURGOGNE	3,6
HAUTE-NORMANDIE	3,5
PICARDIE	3,1
NORD-PAS-DE-CALAIS	3,1
LIMOUSIN	3
FRANCHE-COMTE	2,3
CORSE	1,8
ALSACE	0,8
<b>Moyenne nationale</b>	<b>4</b>

Le Centre s'avère la région où le nombre de suspensions administratives du permis de conduire est le plus important au regard du trafic routier sur routes départementales.

Les régions françaises à grande densité de circulation présentent elles aussi des taux élevés de suspension, à l'exception du Nord-Pas-de-Calais.

La région Alsace, avec un intense flux de véhicules sur ses routes départementales (2<sup>ème</sup> région), dispose du nombre le moins élevé de suspension de permis de conduire.

\*\*\*

\*

## . sur route nationale

Nombre de suspensions		Nombre de véhicules par jour sur RN	
ILE-DE-FRANCE	21 426	ILE-DE-FRANCE	25 663
RHONE-ALPES	10 662	BRETAGNE	23 316
PAYS-DE-LA-LOIRE	10 429	ALSACE	15 110
BRETAGNE	10 247	NORD-PAS-DE-CALAIS	14 590
CENTRE	9 959	PAYS-DE-LA-LOIRE	13 386
P.A.C.A.	9 362	POITOU-CHARENTES	12 968
AQUITAINE	9 109	HAUTE-NORMANDIE	12 638
NORD-PAS-DE-CALAIS	8 192	P.A.C.A.	12 362
LANGUEDOC-ROUSSILLON	6 889	AQUITAINE	11 705
LORRAINE	6 809	RHONE-ALPES	11 516
MIDI-PYRENEES	6 197	BASSE-NORMANDIE	11 140
BOURGOGNE	6 169	LANGUEDOC-ROUSSILLON	10 578
HAUTE-NORMANDIE	5 785	LORRAINE	10 383
POITOU-CHARENTES	5 541	PICARDIE	10 088
BASSE-NORMANDIE	4 974	MIDI-PYRENEES	9 777
PICARDIE	4 764	FRANCHE-COMTE	9 255
CHAMPAGNE-ARDENNE	4 234	CENTRE	9 178
FRANCHE-COMTE	3 281	CHAMPAGNE-ARDENNE	8 765
AUVERGNE	3 148	LIMOUSIN	8 570
ALSACE	2 348	BOURGOGNE	8 076
LIMOUSIN	2 173	AUVERGNE	7 936
CORSE	807	CORSE	6 678
<b>Moyenne nationale</b>	<b>6 932</b>		

Rapport Suspension/Flux routier sur RN	
CENTRE	1
RHONE-ALPES	0.9
ILE-DE-FRANCE	0.8
PAYS-DE-LA-LOIRE	0.7
AQUITAINE	0.7
BOURGOGNE	0.7
P.A.C.A.	0.7
LORRAINE	0.6
LANGUEDOC-ROUSSILLON	0.6
MIDI-PYRENEES	0.6
NORD-PAS-DE-CALAIS	0.5
CHAMPAGNE-ARDENNE	0.4
PICARDIE	0.4
HAUTE-NORMANDIE	0.4
BASSE-NORMANDIE	0.4
BRETAGNE	0.4
POITOU-CHARENTES	0.4
AUVERGNE	0.3
FRANCHE-COMTE	0.3
LIMOUSIN	0.2
ALSACE	0.1
CORSE	0.1
<b>Moyenne nationale</b>	<b>0,5</b>

Le Centre est la région à la plus grande intensité de suspensions de permis de conduire au regard du trafic routier sur les routes nationales comme cela est également le cas pour ce qui concerne les routes départementales.

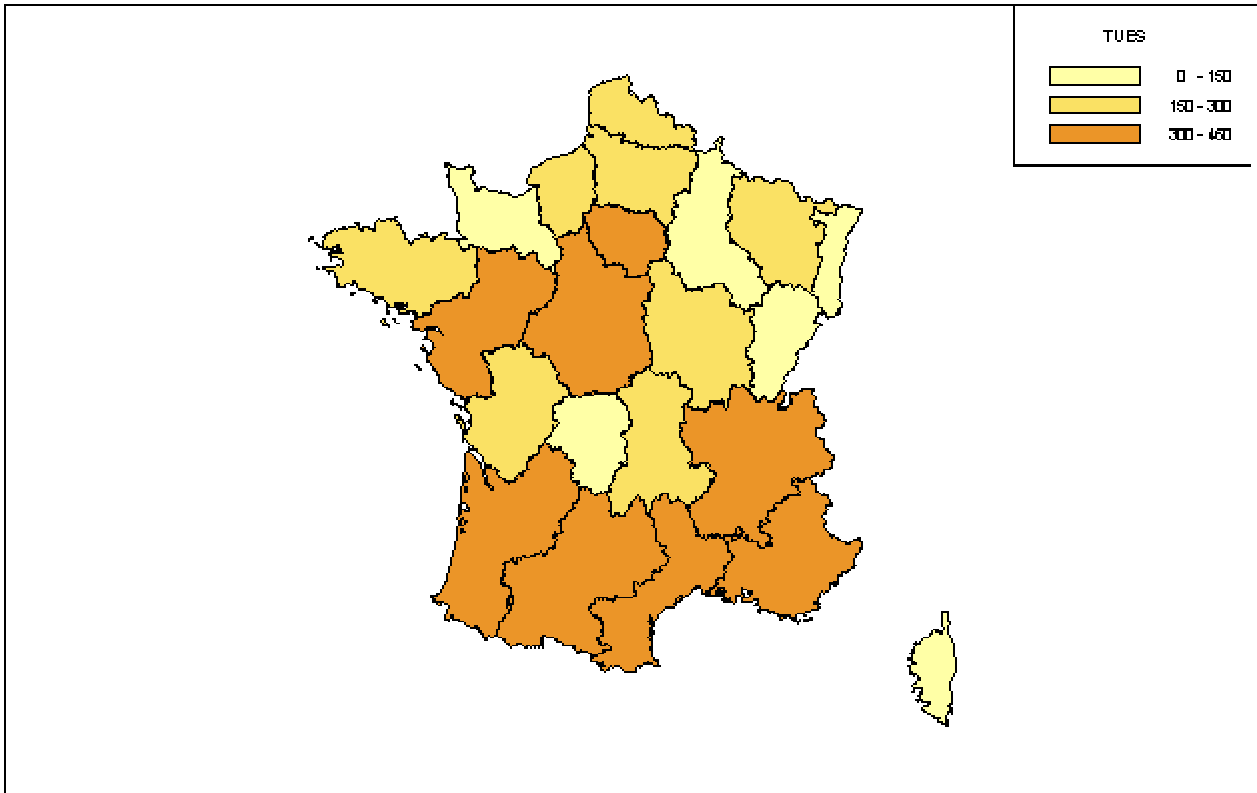
Les régions françaises à grande densité de circulation conservent des taux élevés de suspension, à l'exception de la Bretagne.

Avec un très important flux de véhicules sur ses routes nationales (3<sup>ème</sup> région), la région Alsace dispose du nombre le moins élevé de suspensions de permis de conduire.

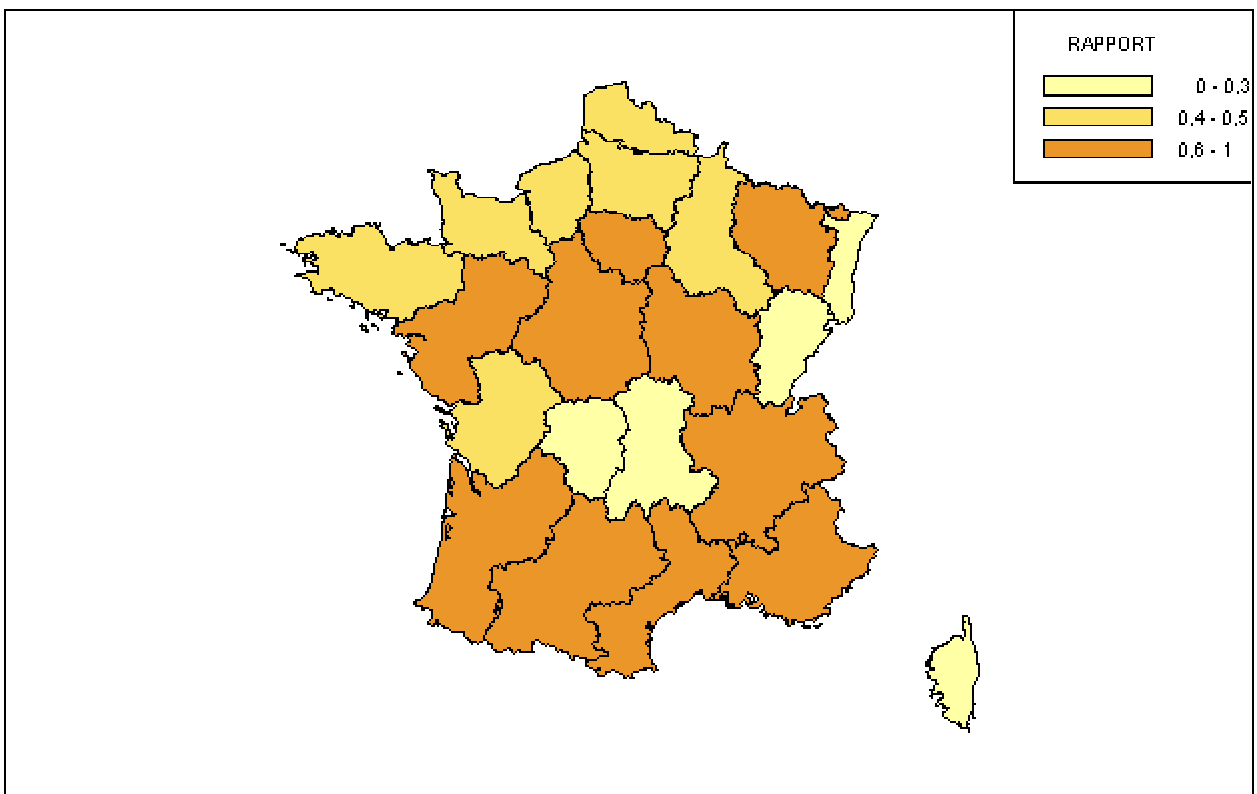
On peut noter un certain parallélisme entre les résultats de ce rapport suspensions/flux routier et la carte des tués sur les routes de France en 2004.

\* \* \*  
\*

**Nombre de tués sur les routes de France  
en 2004**



**Rapport entre les suspensions et le flux routier sur les routes nationales  
en 2004**



## . sur autoroute

Nombre de suspensions		Nombre de véhicules par jour sur autoroute	
ILE-DE-FRANCE	21 426	ILE-DE-FRANCE	87 227
RHONE-ALPES	10 662	P.A.C.A.	46 626
PAYS-DE-LA-LOIRE	10 429	LANGUEDOC-ROUSSILLON	39 696
BRETAGNE	10 247	NORD-PAS-DE-CALAIS	38 470
CENTRE	9 959	ALSACE	36 971
P.A.C.A.	9 362	LORRAINE	33 276
AQUITAINE	9 109	RHONE-ALPES	31 458
NORD-PAS-DE-CALAIS	8 192	MIDI-PYRENEES	28 270
LANGUEDOC-ROUSSILLON	6 889	BOURGOGNE	27 782
LORRAINE	6 809	AQUITAINE	27 520
MIDI-PYRENEES	6 197	BASSE-NORMANDIE	27 015
BOURGOGNE	6 169	CENTRE	25 850
HAUTE-NORMANDIE	5 785	HAUTE-NORMANDIE	23 792
POITOU-CHARENTES	5 541	FRANCHE-COMTE	23 300
BASSE-NORMANDIE	4 974	PICARDIE	23 056
PICARDIE	4 764	POITOU-CHARENTES	22 869
CHAMPAGNE-ARDENNE	4 234	BRETAGNE	21 071
FRANCHE-COMTE	3 281	PAYS-DE-LA-LOIRE	20 819
AUVERGNE	3 148	AUVERGNE	18 526
ALSACE	2 348	LIMOUSIN	17 120
LIMOUSIN	2 173	CHAMPAGNE-ARDENNE	16 074
CORSE	807	CORSE	Néant
<b>Moyenne nationale</b>	<b>6 932</b>		

Rapport Suspension/Flux routier sur autoroute	
PAYS-DE-LA-LOIRE	0,5
BRETAGNE	0,4
CENTRE	0,3
AQUITAINE	0,3
RHONE-ALPES	0,3
ILE-DE-FRANCE	0,2
P.A.C.A.	0,2
NORD-PAS-DE-CALAIS	0,2
LORRAINE	0,2
MIDI-PYRENEES	0,2
BOURGOGNE.	0,2
HAUTE-NORMANDIE	0,2
PICARDIE	0,2
POITOU-CHARENTES	0,2
CHAMPAGNE-ARDENNE	0,2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	0,1
BASSE-NORMANDIE	0,1
FRANCHE-COMTE	0,1
AUVERGNE	0,1
LIMOUSIN	0,1
ALSACE	0,1
CORSE	Néant
<b>Moyenne nationale</b>	<b>0,2</b>

Les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne, avec un flux routier sur autoroute se situant dans la moyenne basse nationale, disposent d'un fort taux de suspensions administratives du permis de conduire.

La région Centre conserve un nombre important de suspensions.

Le rapport le plus faible s'observe toujours en région Alsace.

\* \* \*

\*



### III – ASPECTS METHODOLOGIQUES

#### **Remarques :**

Les statistiques en matière de restriction du droit de conduire sont des indicateurs permettant de suivre l'évolution des mesures prises dans ce domaine par les autorités préfectorales.

#### **Sources :**

Infractions au code de la route : recueil mensuel, par les services des directions actives de la Direction Générale de la Police Nationale (Direction centrale de la sécurité publique, Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité, Direction centrale de la police aux frontières), de la Préfecture de police de Paris et de la Direction Générale de la Gendarmerie nationale.

Restriction au droit de conduire : recueil trimestriel, auprès des préfetures de chaque département.

#### **Lexique :**

Rétention immédiate : mesure prise à titre conservatoire et pour 72 heures par les forces de l'ordre en application de la procédure prévue par l'article L.224-1 du code de la route.

Suspension consécutive à rétention : décision prononcée par le représentant de l'Etat dans le département avant l'expiration de la rétention immédiate (article L.224-2 du code de la route).

Suspension – procédure d'urgence : décision prononcée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du délégué permanent de la commission de suspension et pour une durée ne dépassant pas deux mois (article L.224-8 du code de la route).

Suspension – procédure « normale » ou procédure de droit commun : décision prononcée par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission de suspension du permis de conduire (article L.224-7 du code de la route).

**Pour tous renseignements complémentaires:**

**Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire  
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques  
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières  
Bureau des Usagers de la Route et de la Réglementation des Véhicules  
Section Sécurité Routière**

**Place Beauvau 75008 PARIS**

**Courriel : [DLPAJ-CSR-SecuriteRoutiere@interieur.gouv.fr](mailto:DLPAJ-CSR-SecuriteRoutiere@interieur.gouv.fr)**

**Les statistiques de la Direction des Libertés Publiques et des  
Affaires Juridiques peuvent être également consultées  
depuis le site de la direction : <http://dlpaj.mi>**